



Assemblée des Instances bassin Enseignement qualifiant - Formation - Emploi

Rapport d'activité 2015-2016



Octobre 2017

Sommaire

Préface	p.5
Préalable : Cadre et Méthode de travail	p.6
Cadre décréteil	p.4
Méthode de travail	p.4
Commentaires et Recommandations	p.7
Remarque préalable	p.7
Considérations générales	p.7
1. La réalisation des missions confiées et la qualité des travaux réalisés	p.7
2. Les ressources humaines des Instances bassin	p.8
3. L'Assemblée comme lieu d'échanges et de recherche de solutions	p.8
4. L'apport de l'IWEPS et de l'IBSA	p.8
5. L'amélioration de la transmission, collecte et analyse des données au bénéfice de tous les acteurs	p.9
6. L'adaptation du rythme de publication des rapports et recommandations	p.9
Considérations particulières	p.10
1. Le dialogue et la concertation entre interlocuteurs sociaux, acteurs locaux de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion	p.10
2. Les rapports analytiques et prospectifs	p.10
3. Les thématiques communes et les recommandations des Instances	p.12
3.1. Le concept de «thématiques communes»	p.12
3.2. L'hétérogénéité des méthodologies	p.13
3.3. Le champ restreint et le caractère peu contraignant des recommandations	p.13
3.4. La formalisation d'un retour des opérateurs vers les Instances	p.13
4. La mission de remise d'avis	p.14
5. Le développement des pôles de synergies	p.14
6. Le fonctionnement des chambres	p.14
7. Autres missions confiées par les Gouvernements et Collège	p.15
7.1. La promotion de l'emploi des personnes étrangères ou d'origine étrangère et la gestion de la diversité.	p.15

Rapport d'activités de l'Assemblée des Instances bassin EFE p.16

1. Mise en place de l'Assemblée des Instances bassin EFE. p.16

1.1. Cadre décretaal p.16

1.2. Séance d'installation de l'Assemblée, le 5 juin 2015. p.17

2. Composition de l'Assemblée. p.17

3. Réunions de l'Assemblée p.18

4. Thématiques abordées p.18

4.1. Elaboration des rapports analytiques et prospectifs – Définition des Thématiques communes prioritaires. p.19

4.2. Mise en œuvre des pôles de synergies. p.20

4.3. Articulation avec les dispositifs existants. p.21

Synthèse des rapports d'activités des Instances bassin EFE p.23

Méthode de travail p.23

1. Permettre un dialogue et une concertation permanente entre les interlocuteurs sociaux, les acteurs locaux de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion p.25

2. Assurer de manière permanente le recueil, le croisement et la mise en contexte des analyses réalisées par les administrations, les opérateurs et les experts scientifiques avec pour objectif la mise à disposition d'un socle commun d'information. p.26

2.1. Recueil de données, analyse et diagnostic p.26

2.2. Harmonisation et amélioration des travaux p.28

2.3. Chantiers en cours p.29

2.4. Questions transversales. p.30

2.5. Agenda de transmission, dates de référence p.31

3. Etablir et actualiser de manière régulière une liste de thématiques communes prioritaires p.31

3.1. Cadre légal p.31

3.2. Mise en œuvre. p.32

4. Remise d'avis p.35

4.1. Agrément des Centres d'Insertion Socioprofessionnelle (CISP) p.35

4.2. Appels à projets CNE 8 et CNE 9 du FOREM. p.35

4.3. Missions régionales pour l'Emploi. p.36

4.4. Crédit-adaptation p.36

4.5. Plan Formation-Insertion p.36

4.6. Filière de formation en alternance.	p.36
4.7. Equipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant	p.36
4.8. Formation des travailleurs des Agences Locales pour l'Emploi (ALE).	p.37
4.9. Plan de redéploiement de la chambre « enseignement »	p.37
4.10. Mission d'avis de l'IB EFE Bruxelles	p.37
5. Développer des pôles de synergies.	p.38
5.1. Cadre décréteil	p.38
5.2. Approche globale.	p.40
5.3. Pôles de synergies par bassin	p.43
<i>IB EFE Brabant wallon.</i>	<i>p.43</i>
<i>IB EFE Bruxelles.</i>	<i>p.43</i>
<i>IB EFE Hainaut Centre.</i>	<i>p.43</i>
<i>IB EFE Hainaut Sud</i>	<i>p.44</i>
<i>IB EFE Huy-Waremme.</i>	<i>p.45</i>
<i>IB EFE Liège.</i>	<i>p.45</i>
<i>IB EFE Luxembourg</i>	<i>p.45</i>
<i>IB EFE Namur.</i>	<i>p.46</i>
<i>IB EFE Verviers</i>	<i>p.17</i>
<i>IB EFE Wapi.</i>	<i>p.47</i>
6. Assurer le bon fonctionnement des chambres	p.48
6.1. Les chambres « emploi et formation »	p.48
<i>CSEF Brabant wallon.</i>	<i>p.49</i>
<i>IB EFE Bruxelles.</i>	<i>p.49</i>
<i>CSEF Huy-Waremme.</i>	<i>p.49</i>
<i>CSEF Liège.</i>	<i>p.50</i>
<i>CSEF Luxembourg</i>	<i>p.50</i>
<i>CSEF Namur</i>	<i>p.51</i>
<i>CSEF Hainaut Sud</i>	<i>p.51</i>
<i>IB EFE Hainaut Centre.</i>	<i>p.51</i>
<i>CSEF IB EFE Verviers.</i>	<i>p.52</i>
<i>CSEF Wapi.</i>	<i>p.52</i>
6.2. Les chambres « enseignement »	p.53
7. Autres missions confiées par les Gouvernements et Collège	p.58
7.1. Promotion de l'emploi des personnes étrangères ou d'origine étrangère et Gestion de la diversité.	p.58
7.2. Dispositif multipartenarier d'orientation tout au long de la vie	p.59

Préface

L'accord de coopération conclu le 24 mars 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la mise en oeuvre des bassins Enseignement qualifiant - Formation - Emploi s'inscrit dans le cadre des politiques croisées visant le rapprochement et l'articulation des dispositifs et politiques d'éducation, de formation et d'emploi.

Mises en place début 2015, les dix Instances bassin EFE ont pour mission principale d'organiser le dialogue et la concertation au niveau sous-régional entre les interlocuteurs sociaux et les acteurs de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion. Ce dialogue doit principalement permettre de faire émerger, d'une part, des priorités en termes d'offre d'enseignement qualifiant et de formation sur le territoire («les thématiques communes») et, d'autre part, des projets conjoints visant l'amélioration des dispositifs d'enseignement, de formation et d'insertion («les pôles de synergies»).

L'Assemblée des Instances bassin est, quant à elle, chargée de coordonner le fonctionnement des Instances bassin, d'assurer les échanges de bonnes pratiques et de soutenir la cohérence et la transversalité dans l'exercice de leurs missions.

Le rapport d'activité 2015-2016 de l'Assemblée dresse l'état des lieux des travaux et réflexions au cours de ces deux premières années de fonctionnement. Il s'accompagne, comme prévu par l'accord de coopération, d'une synthèse des rapports d'activité des dix Instances bassin EFE, déclinée selon les différentes missions qui leur sont confiées.

Ces rapports d'activité sont précédés de commentaires et recommandations de l'Assemblée des Instances sur la mise en oeuvre de l'accord de coopération. Ces commentaires constituent à la fois un état de la situation, des difficultés rencontrées et des pistes de solutions dégagées au terme de ces deux premières années. Ils s'accompagnent de demandes et recommandations aux Gouvernements concernés en vue de l'amélioration du fonctionnement du dispositif et de l'amplification de ses impacts.

Jean de LAME
Président de l'Assemblée
des Instances bassin EFE

PREALABLE

CADRE ET METHODE DE TRAVAIL

Cadre décretaal

L'article 20 de l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la mise en œuvre des Bassins Enseignement qualifiant – Formation – Emploi (EFE) prévoit que : « *Chaque Instance bassin rédige, sur base d'un document type arrêté par les Gouvernements et Collège, un rapport annuel présentant l'ensemble des actions et projets mis en œuvre ainsi que l'évolution globale de l'offre de formation et d'enseignement qualifiant sur le Bassin EFE durant l'année écoulée. Ces rapports sont compilés et commentés dans un rapport d'activité annuel par l'Assemblée des Instances Bassin telle que visée par l'article 8. Ce rapport d'activité est transmis par l'Assemblée des Instances Bassin au plus tard au mois de mars de chaque année, concomitamment avec les rapports analytiques et prospectifs visés à l'article 10, aux Gouvernements et Collège, au CESW et au CESRBC, ainsi qu'à la Commission de pilotage du système éducatif. Pour le Bassin EFE de Bruxelles, ce rapport fait également l'objet d'une présentation annuelle au CBCES élargi aux pouvoirs communautaires.*

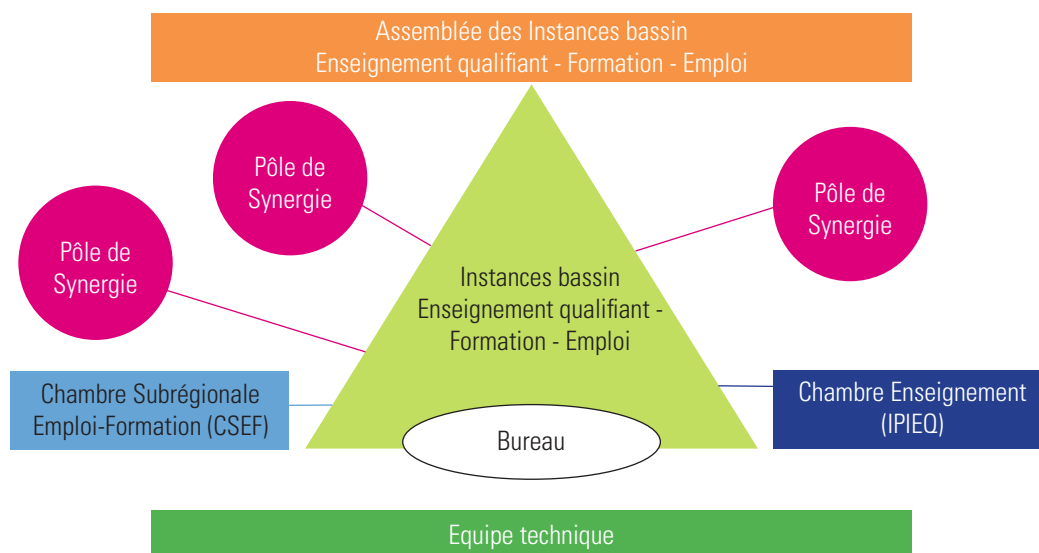
Une évaluation globale du dispositif est réalisée, au plus tard deux ans après sa mise en place, par les Gouvernements et Collège sur base des rapports d'activité et des avis et recommandations du CESW, du CESRBC et de la Commission de pilotage du système éducatif.

Cette évaluation porte sur le fonctionnement des Instances Bassin, la pertinence de leur périmètre géographique, la qualité des projets mis en œuvre dans le cadre des pôles de synergies et sur l'évolution globale de l'offre de formation professionnelle et d'enseignement qualifiant en lien avec les besoins socio-économiques identifiés sur les différents Bassins EFE ».

Méthode de travail

Sur base de ces dispositions décretales, le rapport d'activité de l'Assemblée des Instances Bassin est structuré en trois chapitres :

- les commentaires et recommandations de l'Assemblée des Instances Bassin EFE ;
- le rapport d'activité 2015-2016 de l'Assemblée des Instances Bassin EFE ;
- une synthèse des rapports d'activités 2015-2016 des Instances Bassin EFE.



Commentaires et recommandations

Remarque préalable

Comme prévu par l'accord de coopération, sur base de son rapport d'activité et de la synthèse des rapports d'activités, l'Assemblée formule ci-après une série de constats et commentaires concernant les deux premières années de mise en œuvre du dispositif et la réalisation des missions confiées aux Instances bassin et à l'Assemblée. Ces commentaires sont accompagnés de points d'attention et de recommandations visant l'amélioration du fonctionnement du dispositif, la résolution des problèmes rencontrés et l'amplification de ses résultats.

L'Assemblée souligne que ces commentaires et recommandations ne constituent pas une évaluation du dispositif et de ses impacts, qui relève, elle, selon l'accord de coopération (art.20), des Gouvernements et Collège.

Considérations générales

1. La réalisation des missions confiées et la qualité des travaux réalisés

De façon générale, l'Assemblée constate que **les Instances bassin EFE (IBEFE) ont, au cours de ces deux premières années de fonctionnement, assuré la réalisation des missions qui leur ont été confiées par l'accord de coopération**, à savoir à titre principal :

- permettre un dialogue et une concertation permanente entre interlocuteurs sociaux et les acteurs locaux de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion ;
- mettre à disposition de ces acteurs, par la réalisation de rapports analytiques et prospectifs, un socle commun d'informations sur la situation du bassin en matière d'enseignement qualifiant, de formation, d'emploi et d'insertion ;
- sur cette base, établir et diffuser aux acteurs concernés une liste de thématiques communes ou de priorités permettant l'adaptation de l'offre d'enseignement qualifiant aux réalités et besoins du bassin.
- assurer, lorsque des dispositions décrétales ou réglementaires le prévoient, la mission de remise d'avis exercée antérieurement par les ex-CSEF et les ex-IPIEQ ;
- développer des pôles de synergies permettant l'émergence de projets communs aux acteurs du territoire ;
- assurer le bon fonctionnement des chambres, emploi et formation d'une part, enseignement, d'autre part ;
- mettre en œuvre toute autre mission confiée par les Gouvernements et Collège.

L'Assemblée salue le travail réalisé par les membres et les équipes des Instances et des Chambres durant cette phase de démarrage et de mise en œuvre de ce nouveau dispositif. L'Assemblée tient à mettre en évidence le travail de qualité réalisé par les équipes des Instances bassin pour la mise en œuvre de l'accord de coopération. Confrontées à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif impliquant de nouveaux acteurs et nouvelles missions, les équipes des Instances ont, malgré des effectifs réduits et de nombreuses difficultés rencontrées, rencontré l'essentiel des objectifs assignés aux Instances.

2. Les ressources humaines des Instances bassin

Si à l'échelle de la FWB, les ressources humaines affectées au dispositif apparaissent importantes (62 ETP en 2015-2016), l'Assemblée constate que, rapportées à l'échelle d'un bassin et au regard de l'ensemble des missions confiées aux Instances, ces ressources humaines apparaissent limitées. De plus, vu leur taille réduite, les équipes des IBEFE sont très sensibles aux variations de leur effectif pour cause de départ, maladie, congé de maternité, ...

Pour ce qui concerne les IBEFE wallonnes, l'Assemblée demande au FOREM de tenir compte, dans le respect de ses procédures internes, de l'impact plus grand des diminutions d'effectifs sur des structures de petite taille et d'anticiper et/ou de gérer avec davantage de souplesse les remplacements de façon à assurer la stabilité des équipes des IBEFE.

Par ailleurs, parmi les propositions qui suivent, l'Assemblée formule plusieurs recommandations en vue de l'allègement par diverses voies, de la charge de travail que représente la réalisation des rapports analytiques et prospectifs (calendrier de publication, relation avec les fournisseurs de données, travaux inter-bassins, ...) afin de permettre aux Instances de consacrer davantage de temps à la réalisation de leurs autres missions.

3. L'Assemblée comme lieu d'échanges et de recherche de solutions

L'Assemblée des Instances bassin apparaît comme un lieu d'échange particulièrement important entre les Instances, les représentants des interlocuteurs sociaux, de l'IWEPS/IBSA, du FOREM, de la DGEO, ... avec les représentants des Ministres signataires de l'accord. Les problèmes auxquels les Instances et leurs équipes sont confrontées dans la réalisation de leurs missions peuvent y être présentés et expliqués, les représentants des Ministres relayant ensuite ces difficultés et propositions de solutions au Gouvernement quadripartite et Groupe opérationnel des politiques croisées. La participation active de l'ensemble des représentants des Ministres concernés aux réunions de l'Assemblée constitue donc une nécessité et doit être maintenue, tout comme le relais des demandes de l'Assemblée et des Instances vers le Gouvernement quadripartite et le Groupe opérationnel des politiques croisées.

4. L'apport de l'IWEPS et de l'IBSA

L'Assemblée souligne le rôle particulièrement important joué par l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) et l'IBSA (Institut bruxellois de statistique et d'analyse) au cours de ces deux premières années en soutien aux Instances et à leurs équipes. Le soutien méthodologique apporté par les deux instituts, leur rôle central dans la collecte, la centralisation et l'harmonisation des données, leur appui aux équipes des Instances, leurs multiples contacts avec les fournisseurs de données et acteurs du dispositif, leurs interventions dans la résolution des difficultés rencontrées, ... ont eu une influence déterminante dans la réalisation des rapports analytiques et prospectifs ainsi que dans l'élaboration des thématiques communes prioritaires. Ce soutien méthodologique et ce rôle dans la collecte, la centralisation et l'harmonisation des données doivent être maintenus et confortés pour l'avenir.

L'Assemblée relève l'intérêt des réunions de coordination méthodologique mensuelles organisées avec l'IWEPS et l'IBSA ainsi que des séminaires inter-bassins organisés par les équipes deux fois par an. Ces réunions contribuent non seulement à la résolution des problèmes rencontrés, mais également à assurer la cohérence entre les travaux et production des différentes Instances ainsi que l'échange de pratiques des équipes et la mutualisation de certains travaux. **L'Assemblée invite les Instances à soutenir et poursuivre ces pratiques.**

5. L'amélioration de la transmission, collecte et analyse des données au bénéfice de tous les acteurs

L'Assemblée souligne que **sur le plan de la transmission, collecte et analyse des données, le dispositif bassin apparaît comme un révélateur de problèmes concernant l'ensemble du champ « Education – Formation – Emploi » et dépassant ce seul dispositif. La résolution progressive de ces difficultés profitera à l'ensemble du champ et des acteurs.** Les démarches entreprises dans différents domaines par les équipes des Instances (détaillées ci-après) doivent être poursuivies et soutenues par les Ministres signataires de l'accord et les Gouvernements.

6. L'adaptation du rythme de publication des rapports et recommandations

Tenant compte de la charge de travail que représente la réalisation des rapports analytiques et prospectifs, du caractère assez stable des données recueillies et de la volonté des Instances de dégager des moyens humains et du temps pour la réalisation des autres missions de l'accord de coopération, dont les pôles de synergies, **l'Assemblée propose que les rapports analytiques et prospectifs soient réalisés tous les 3 ans et non annuellement comme prévu par l'accord de coopération.**

Dans la même perspective, **l'Assemblée considère que les listes des thématiques communes définies par les Instances restent également valables pour une durée de 3 ans.** Des actualisations annuelles seraient réalisées pour intégrer des sources de données nouvelles, dont celles qui se dégagent des « approfondissements sectoriels » réalisés par les Instances sur base des rencontres sectorielles inter-bassin ou d'activités spécifiques au bassin (résultats de pôles de synergies, table sectorielle, ...).

Le rythme de production des rapports, tout comme des recommandations et thématiques communes, devrait en outre être déterminé de façon à mieux prendre en compte le calendrier de production des Plans quadriennaux de redéploiement des chambres enseignement.

Tenant compte de ces différents éléments, **les prochains rapports analytiques et prospectifs complets et les prochaines listes de thématiques communes seront réalisés par les Instances pour le 15 octobre 2018,** afin de pouvoir être prises en compte notamment pour l'élaboration des Plans de redéploiement 2019-2023 des Chambres enseignement. **Pour l'avenir, l'Assemblée recommande d'examiner la possibilité d'aboutir à une harmonisation de la périodicité des rapports et recommandations des Instances d'une part, avec les plans de redéploiement des Chambres enseignement d'autre part, sur une base triennale.**

Par ailleurs, les rapports d'activité des Instances et de l'Assemblée seront réalisés sur une base bisannuelle (2015/2016, 2017/2018, ...).

Considérations particulières

1. Le dialogue et la concertation entre interlocuteurs sociaux, acteurs locaux de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion

L'Assemblée rappelle que la mise en œuvre de ce dialogue avec les acteurs locaux de l'enseignement, sur base d'un socle commun d'informations et d'un diagnostic partagé à l'échelle d'un bassin et ce en vue de formuler des recommandations communes, constitue le « cœur » et la principale nouveauté du dispositif. La construction d'un climat de confiance et de visions partagées entre ces différents acteurs constitue une étape indispensable qui nécessite du temps.

L'Assemblée relève l'appréciation positive des Présidents des Instances quant à la meilleure connaissance mutuelle des acteurs et la construction de ce climat de confiance, à travers les nombreuses réunions d'Instances et de chambres, la construction de diagnostics communs, la formulation de recommandations et la mise en œuvre de projets de pôles de synergies.

L'appréciation est positive également en ce qui concerne le taux de participation des différents acteurs aux réunions des Instances et Chambres. Les Présidents constatent cependant un fléchissement de ces taux de participation en 2016, peut-être dû à des travaux trop orientés sur la réalisation des rapports analytiques et prospectifs, relativement austères, au détriment d'actions et projets communs, plus mobilisateurs.

L'Assemblée soutient donc l'orientation visant à mettre davantage l'accent sur les projets et actions des Instances en allégeant la charge de travail que constituent les rapports analytiques et prospectifs.

2. Les rapports analytiques et prospectifs

Les rapports analytiques et prospectifs constituent le socle commun d'informations sur base duquel les acteurs des Instances fondent un diagnostic commun, formulent des recommandations communes et développent des projets communs.

L'Assemblée rappelle que selon le prescrit de l'accord de coopération, les IBEFE reçoivent soutien, analyses et informations nécessaires des administrations, des opérateurs d'enseignement de formation, d'emploi et d'insertion ; elles utilisent chaque fois que possible des cartographies et cadastres existants. L'Assemblée souligne en outre le champ d'informations extrêmement vaste couvert par le rapport, défini par l'article 10 du décret.

L'Assemblée constate qu'au cours des deux premières années, la collecte des informations et la réalisation des rapports analytiques et prospectifs ont mobilisé un temps de travail et une énergie très importants dans les équipes et les Instances, vu l'étendue du champ couvert, mais aussi vu les difficultés rencontrées dans la collecte/transmission des informations, leur traitement et leur analyse.

Pour l'Assemblée, en vue d'alléger et réorienter cette charge de travail au sein des Instances, il est indispensable d'améliorer la fluidité et l'automatisme dans la transmission d'informations structurées et de résoudre une série de difficultés d'ordre politique, technique ou méthodologique, listés ci-après.

L'Assemblée relève que la transmission des informations des opérateurs et administrations vers les IBEFE a soulevé d'une part, certaines résistances (liées au caractère jugé « stratégique » ou « confidentiel » de certaines données), d'autre part, de nombreuses difficultés d'ordre plus techniques et méthodologiques : données conçues à des fins administratives et non d'analyse, manque de ressources humaines chez les fournisseurs, systèmes informatiques en cours de révision, définitions différentes (métier, inscription, stage, ...), périodes de référence différentes, délais liés à la validation des données par les organes internes des fournisseurs, ...

A ce stade, on doit également relever que certains éléments utiles à l'analyse sont encore manquants (stages, équipements, mobilité, ...).

Des avancées ont été observées dans les données mises à disposition (statistiques par bassins sur le site de l'IWEPS, meilleure couverture des activités de l'EPS, mise à disposition de données sur les certificats délivrés en fin de secondaire, effectifs de l'enseignement spécialisé, ... Des collaborations ont également été établies avec l'OFFA.

L'Assemblée rappelle le contenu du courrier adressé par les Ministres signataires de l'accord de coopération aux fournisseurs de données en juin 2016 (en annexe) pour que « *chaque Instance bassin puisse bénéficier des données les plus actuelles nécessaires à leurs travaux de la manière la plus fluide, régulière et automatique possible* ». Dans le même courrier, les Ministres confirmaient officiellement que « *ces données ne portent pas atteinte aux dispositions relatives au respect de la vie privée* ».

L'Assemblée souligne que ce soutien politique en vue de la transmission fluide, automatique et régulière des données nécessaires aux travaux des Instances bassins devra être régulièrement réaffirmé. Il est également essentiel de dégager des ressources dans les administrations (« sources authentiques ») qui produisent données et analyses (amélioration de la couverture et de la qualité des données, éviter les doubles comptages, ...) ainsi que de coordonner les demandes des différents utilisateurs de données afin d'alléger la charge de travail des administrations. Dans le même esprit, les Instances bassins veilleront elles à assurer un retour vers les opérateurs quant à l'utilisation qui est faite de leurs données.

L'Assemblée attire particulièrement l'attention sur les trois problématiques suivantes, dont la résolution doit être poursuivie et finalisée en vue d'alléger et améliorer les travaux des Instances.

- **Centralisation des données** : au départ, les données, notes et études nécessaires aux travaux des Instances ont été mises à disposition dans un espace partagé hébergé à l'IWEPS, ce qui a induit la nécessité de structurer les données qui s'accumulent d'année en année. Suite à l'intégration de l'IWEPS dans le dispositif « Interfédéralisation de la statistique » en janvier 2016, l'IWEPS n'est plus autorisé à assurer cette centralisation des données qui doit donc être organisée « ailleurs et autrement ».

L'enjeu est de construire et mettre à disposition un socle d'informations partagé, ce qui passe par la constitution d'une base de données authentiques structurée (avec entrée par année, par opérateur, par localisation, par métier, ...) interrogeable en fonction des différents besoins d'analyse. Au-delà des seules Instances bassin, il est nécessaire d'envisager la mutualisation de cette base de données avec d'autres dispositifs (Observatoire du qualifiant, e-paysage, Cité des Métiers, ...). Cette centralisation générerait un gain de temps et de moyens, tant pour les fournisseurs que pour les analystes. Une centralisation des données statistiques dans une base de données alimentée en continu permettrait de répondre aux besoins des instances tant au moment de la production des rapports que dans leurs activités de remise d'avis.

La résolution de ce problème était en débat antérieurement au Groupe opérationnel « Politiques croisées » et au Gouvernement quadripartite. L'Assemblée demande aux Gouvernements de clarifier rapidement où cette base de données peut être accueillie, qui peut en assurer la gestion et avec quels moyens.

- **Appui sur les analyses, cadastres et cartographies existantes** : prévu explicitement par l'accord de coopération, cet appui n'a pas suffisamment pu être mis en œuvre à ce jour pour différentes raisons. Selon l'esprit et la lettre de l'accord, les IBEFE ne sont pas productrices de données, mais ont davantage une fonction d'analyse et de croisement des données et travaux produits par d'autres acteurs.

Pour les premiers rapports, les équipes ont effectué elles-mêmes le traitement et l'analyse des données brutes. La première année, les équipes ont utilisé comme base pour la réalisation de leurs rapports, les diagnostics socio-économiques réalisés par le Service AMEF du FOREM mais celui-ci en a stoppé la réalisation, ce qui a alourdi considérablement le travail des équipes.

Pour l'Assemblée, il est indispensable de renforcer l'aide aux Instances notamment via le développement de plus de synergies avec d'autres services et structures qui ont dans leurs missions la réalisation d'analyses dans les champs de l'emploi, la formation et l'enseignement.

A titre d'exemple, il s'agit notamment d'assurer une meilleure association des Instances aux travaux et productions du FOREM (GARMO, formation professionnelle, métiers d'avenir et prospective, ...), de la DREMT et de l'Observatoire du qualifiant (cadastre de l'enseignement qualifiant, stages, équipements, ...), de l'OFFA sur la formation en alternance, ... Les Instances s'appuieront également sur les profils du SFMQ.

- **Nomenclatures de référence** : l'absence d'une nomenclature « métier » commune de référence pour les opérateurs d'enseignement qualifiant, de formation professionnelle, d'emploi et les analystes du marché du travail complique la mise en correspondance des données produites par les différents acteurs et la traduction des priorités identifiées en termes de secteurs et métiers par les IBEFE en options de base groupées ou en domaines de formation. Il est donc indispensable de s'atteler à la construction de tables de correspondance permettant d'articuler les nomenclatures « métiers/domaines de formation/options de base groupées » proposées à chaque fournisseur avec une nomenclature de référence externe, le ROME V3.

En réponse à un courrier de l'Assemblée aux différents Ministres concernés, un groupe de travail « Correspondance ROME V3 – Nomenclature opérateurs » (DGEO/DREMT, IFAPME, OFFA, IBEFE, IWEPS) a été mis en place en 2016 et a présenté ses premiers résultats à l'Assemblée en avril 2017.

Au-delà des Instances bassin elles-mêmes, l'ensemble des acteurs impliqués ont souligné l'intérêt et l'utilité de ces travaux, la nécessité de les promouvoir, d'en diffuser les résultats et d'en pérenniser les acquis. Le SFMQ est associé à ces travaux.

L'Assemblée attire donc l'attention des Gouvernements sur la nécessité de dégager les ressources nécessaires pour la gestion et la mise à jour du système.

3. Les thématiques communes et les recommandations des Instances

Pour rappel, l'accord de coopération prévoit que sur base du rapport analytique et prospectif, « chaque Instance bassin a pour mission d'établir et actualiser de manière régulière une liste de thématiques communes aux filières professionnelles et métiers pour les opérateurs d'enseignement qualifiant, de formation professionnelle et d'insertion sur le bassin EFE concerné. Cette liste de thématiques communes a pour objet d'orienter et de favoriser l'adaptation de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle aux besoins socio-économiques du bassin EFE. Elle vise également à favoriser le développement de politiques croisées au niveau local à travers la mise en œuvre des pôles de synergies ».

Sur base de leurs deux premiers rapports, fin 2015 et fin 2016, les Instances Bassin ont communiqué aux destinataires prévus par l'accord de coopération, leurs premières listes de thématiques communes prioritaires et recommandations. L'Assemblée attire l'attention sur les éléments suivants.

Les recommandations 2015 et 2016 sont accessibles sur les sites des Instances bassin. Les thématiques communes 2017 seront disponibles fin 2017.

3.1. Le concept de « thématiques communes »

La définition même du concept de « thématiques communes » (art. 1 et 11 de l'accord de coopération) a fait l'objet d'interprétations différentes dans les Instances bassin et de débats à l'Assemblée : s'agit-il d'exprimer des priorités en termes de secteurs, métiers, grappes métiers, options de bases groupées, ... ?

A plusieurs reprises, les représentants du Ministre-Président et de la Ministre de l'Education ont insisté pour que les thématiques communes des Instances bassin soit exprimées/traduites en termes d'options de base groupées de l'enseignement, ce qui a suscité des difficultés, notamment techniques et méthodologiques, au sein des Instances (cf. absence de nomenclatures de référence et tables de correspondance).

Certaines Instances ont par ailleurs estimé que la traduction des thématiques communes en options de base relevait davantage des travaux de la Chambre enseignement. **La définition même de la notion de thématiques communes et la répartition des rôles au sein des Instances gagneraient donc à être clarifiées.**

3.2. L'hétérogénéité des méthodologies

L'Assemblée constate qu'au sein des Instances, des approches et méthodologies variées ont été développées pour permettre aux acteurs de faire émerger, sur base du diagnostic commun, des priorités en termes d'adaptation de l'offre de formation professionnelle et d'enseignement qualifiant. Des difficultés ont en effet été identifiées pour passer de l'analyse des nombreuses données récoltées à des recommandations par rapport aux métiers et filières de formation prioritaires.

Les équipes des Instances bassin ont développé différents outils d'aide à la décision (matrice MPER, tableau d'aide à la décision, sondage employeurs, ...). Ces outils et pratiques différentes sont partagés et débattus lors des réunions de coordination méthodologique. La conclusion qui s'en dégage est qu'une méthodologie commune ne semble pas pertinente : un catalogue d'outils développé par les bassins et partagé entre eux apparaît préférable. Il convient par contre, comme évoqué ci-dessus, de mieux préciser les objectifs finaux du travail pour que les résultats soient comparables, même si les chemins pour y arriver sont différents et de continuer à mettre en évidence la spécificité et l'originalité de l'approche des bassins.

3.3. Le champ restreint et le caractère peu contraignant des recommandations

L'Assemblée rappelle que le champ couvert par les thématiques communes et recommandations des Instances bassin, est limité puisque tant dans le champ de l'enseignement qualifiant, que de la formation, elles ne s'appliquent qu'à l'ouverture de nouvelles formations ou options, et non aux formations et options existantes.

Par ailleurs, les recommandations et thématiques communes formulées par les Instances ont un caractère très faiblement contraignant sur l'adaptation de l'offre, qui en outre varie selon que l'on se situe dans le champ de la formation (les opérateurs ouvrant des formations ne s'inscrivant pas dans les thématiques communes doivent simplement justifier cette décision) ou de l'enseignement qualifiant (la création d'options ne s'inscrivant pas dans les thématiques communes fait l'objet de conditions de création plus contraignantes en termes de normes à respecter). Ce déséquilibre peut conduire à un désinvestissement de certains opérateurs qui se sentent moins concernés.

Compte tenu notamment des moyens humains déployés dans les Instances pour formuler ces analyses et recommandations, **l'Assemblée invite les Gouvernements et Collège à examiner l'élargissement du champ couvert par le dispositif, l'harmonisation de ses impacts sur les différents opérateurs de formation et d'enseignement et le renforcement du caractère contraignant des recommandations émises par les Instances.**

A cet égard, l'Assemblée constate que le renforcement du caractère contraignant des recommandations des Instances en matière de régulation de l'offre d'enseignement et de formation est prévu tant par le Pacte pour l'Emploi et la Formation que par le Pacte pour un Enseignement d'excellence. L'Assemblée demande à être associée aux réflexions futures en la matière.

3.4. La formalisation d'un retour des opérateurs vers les Instances

L'Assemblée souligne la nécessité d'assurer un retour des opérateurs de formation et d'enseignement qualifiant vers les Instances bassin quant aux thématiques communes qui leur sont communiquées.

L'Assemblée rappelle que ce mécanisme de retour systématique vers les Instances bassin est explicitement prévu par l'accord de coopération (art.13). Elle constate que jusqu'à présent, cette disposition n'a pas été

appliquée, ni par les opérateurs de formation, ni par les acteurs de l'enseignement.

L'Assemblée insiste pour que cette situation soit corrigée par la mise en place d'un dispositif formalisé de retour d'informations auprès des Instances concernant l'impact de leurs recommandations sur l'évolution de l'offre des dispositifs d'enseignement qualifiant et de formation.

4. La mission de remise d'avis

L'Assemblée relève le nombre conséquent de dispositifs sur lesquels les chambres emploi et formation, dans le prolongement des ex-Comités subrégionaux de l'emploi et de la formation, sont appelées à rendre des avis. Il apparaît que pour plusieurs d'entre-eux (à titre d'exemple, les CISP ou les appels à projets CNE du FOREM), les modalités de consultation des Instances pourraient être améliorées en vue d'augmenter la plus-value des avis émis, notamment en veillant à ce que les Chambres puissent disposer d'une vue globale des dossiers soumis à l'agrément ou participant à l'appel à projets.

5. Le développement des pôles de synergies

L'Assemblée note l'intérêt et la diversité des projets de pôles de synergies initiés dans les différentes Instances en lien avec les thématiques communes et recommandations formulées par celles-ci.

Ces projets venant pour la plupart d'être initiés, il est prématuré d'en tirer des conclusions. A ce stade, l'Assemblée met cependant en évidence le caractère potentiellement mobilisateur de ces projets ainsi que la nécessité de dégager des ressources humaines et budgétaires pour leur concrétisation.

6. Le fonctionnement des chambres

Complémentairement à leur mission d'avis, les chambres « emploi et formation », s'appuyant sur les pratiques et l'expérience développées par les ex-Comités subrégionaux de l'emploi et de la formation (CSEF) animent différentes plateformes partenariales à l'échelle du bassin et développent de multiples projets et actions en lien avec l'emploi, la formation et l'insertion.

Dans les débats préalables à la conclusion de l'accord de coopération, les interlocuteurs sociaux ont insisté pour que cette capacité d'action des CSEF soit préservée dans le nouveau dispositif.

L'Assemblée constate qu'en 2015-2016, les chambres « emploi et formation » ont assuré la continuité des projets des cours et développé de nouvelles actions. Ces actions, détaillées par bassin ci-après, concernent principalement les thématiques suivantes : l'accueil de la petite enfance, la mobilité, l'alphabétisation, les NEETS et publics éloignés de l'emploi, l'écoute et la participation des stagiaires, l'alternance et les stages, l'information sur les métiers et l'orientation, le développement de lien entre les acteurs de l'insertion socio-professionnelle et de la santé mentale, ...

Pour ce qui concerne les chambres enseignement, l'Assemblée souligne l'importance et l'intérêt des plans de redéploiement de l'offre d'enseignement technique et professionnel mais constate la faiblesse des moyens disponibles en termes d'incitants financiers pour les ouvertures, maintiens ou fermetures d'options. Elle estime qu'il convient de s'interroger sur l'impact réel d'incitants si faibles.

L'Assemblée invite les Instances et les chambres enseignement à examiner chaque fois que possible la mutualisation des moyens humains et financiers au niveau des Instances pour l'organisation des actions de promotion et valorisation des options soutenues par les plans de redéploiement.

7. Autres missions confiées par les Gouvernements et Collège

7.1. La promotion de l'emploi des personnes étrangères ou d'origine étrangère et la gestion de la diversité

Suite à la décision du Gouvernement wallon de juin 2016, les services du FOREM ont concrétisé, entre novembre 2016 et février 2017 et en concertation avec les Instances bassin, le recrutement des neuf chargés de missions pour les différentes Instances. C'est donc à partir de 2017 que ces agents pourront développer réellement leurs activités et que des plans d'actions pourront être développés dans chaque bassin.

L'Assemblée rappelle que tant les Instances que les chargés de mission eux-mêmes sont dans l'attente de la désignation du nouveau référent « radicalisme » wallon et de l'expertise interuniversitaire chargée selon la note au Gouvernement wallon, « d'animer, superviser et coordonner le travail porté par les Instances ». L'Assemblée souligne l'urgence de procéder à ces désignations en vue de soutenir et coordonner les travaux des Instances en la matière.

L'Assemblée recommande enfin de modifier la dénomination des agents « Radicalisme » en agents « Emploi et Interculturalité ».

Rapport d'activité de l'Assemblée des Instances bassin EFE

1. Mise en place de l'Assemblée des Instances bassin EFE

1.1. Cadre décréteil

L'article 8 de l'accord de coopération du 20 mars 2014 relatif à la mise en œuvre des Instances bassin EFE prévoit que *«il est institué une assemblée des Instances bassin EFE chargée de coordonner, selon les modalités et la périodicité qu'elle prévoit, la mise en œuvre des missions des différentes Instances bassin afin d'en assurer la cohérence et de garantir le respect du cadre de leurs missions. Elle coordonne le fonctionnement des Instances bassin, assure l'échange de bonnes pratiques, la recherche de cohérence et de transversalité dans la mise en œuvre des missions.*

Elle veille ainsi notamment à la cohérence des décisions des différentes Instances bassin et à leur impact sur les zones situées à la limite de différents bassins EFE. Dans ce cadre, elle peut d'initiative ou à la demande d'une Instance bassin inviter différentes Instances bassin à se concerter et à travailler conjointement afin de favoriser cette cohérence à travers la mise en place d'une zone interbassin de concertation et de coordination réunissant des représentants des Instances bassin concernées.

L'Assemblée des Instances bassin peut également interpeller les Gouvernements et Collège sur toute question relative au fonctionnement et aux missions de ces Instances.

Cette Assemblée est composée :

- *de quatre représentants des interlocuteurs sociaux, dont deux représentants des interlocuteurs sociaux francophones bruxellois et deux représentants des interlocuteurs sociaux wallons, désignés par les Gouvernements et Collège sur proposition du CESRBC et du CESW ;*
- *de chaque président des Instances bassin ou de son délégué ;*
- *d'un représentant de chaque Ministre en charge de l'enseignement secondaire, de l'enseignement de promotion sociale, de la formation professionnelle, de la formation des classes moyennes et de l'emploi, signataire du présent accord de coopération.*

Elle peut également inviter à titre d'expert, avec voix consultative, toute personne dont elle estime que les compétences et les connaissances peuvent enrichir ses débats et aider ses prises de décision.

La présidence de l'assemblée est assurée alternativement par un représentant des partenaires sociaux wallons et par un représentant des partenaires sociaux bruxellois.

Dans la mesure des possibilités, elle se réunit en alternance au CESW et au CESRBC.

Les modalités de fonctionnement de cette assemblée, notamment en ce qui concerne le quorum de vote, sont fixées dans un règlement d'ordre intérieur qu'elle adopte dans le mois de sa mise en place».

1.2. 5 juin 2015 : Séance d'installation de l'Assemblée

L'Assemblée des Instances bassin EFE a été officiellement mise en place le 5 juin 2015 au CESW en présence de Mme E. TILLIEUX, Ministre de l'Emploi et de la Formation de la Région wallonne, de Mme J. MILQUET, Ministre de l'Education de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de Mme I. SIMONIS, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de M. D. CARLIER, représentant le Ministre de l'Economie et de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale et de M. Q. DAVID, représentant le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Lors de cette première réunion, l'Assemblée a notamment procédé à la désignation de ses Président et Vice-Président et adopté son Règlement d'ordre intérieur.

2. Composition de l'Assemblée

L'Assemblée est composée de :

- Quatre représentants des interlocuteurs sociaux dont deux représentants des interlocuteurs sociaux wallons proposés par le CESW et deux représentants des interlocuteurs sociaux bruxellois proposés par le CESRBC :

Effectifs :

M. B. ANTOINE (CSC)
M. J. DE LAME (UWE)
M. E. BUYSSENS (FGTB Bxl) -
M. X. DEHAN (BECI) -

Suppléants :

Mme AM ROBERT (FGTB Wallonne)
Mme G. BOSSU (UCM)

- Chaque Président des Instances bassin ou son délégué :
IB EFE Bruxelles – M. D. FASTENAKEL, Président.
IB EFE Brabant wallon – M. P. LEVEQUE, Président.
IB EFE Huy-Waremme – M. F. TIHON, Président, puis Mme F. WIBRIN, Présidente.
IB EFE Hainaut Centre – M. D. VANDERGOTEN, Président.
IB EFE Hainaut Sud – M. E. BOSSART, Président.
IB EFE Liège - M. M. VRANCKEN, Président.
IB EFE Luxembourg – M. R. HENNERICY, Président.
IB EFE Namur – M. JM. CONSTANT, Président.
IB EFE Verviers – M. J. JUNGLING, Président, puis M. A. BODSON, Président.
IB EFE WAPI – M.P. BINTEIN, Président, puis M. P. DELFOSSE, Président.
- Un représentant de chaque Ministre signataire de l'accord de coopération :
Pour la Ministre de l'Emploi et de la Formation de la Région wallonne :
Mme R. YERNA ou M. CB BERTE.
Pour la Ministre de l'Education de la Fédération Wallonie-Bruxelles :
M. G. BOULET ou M. B. DEVILLE.
Pour la Ministre de l'Enseignement de promotion sociale :
M. M. RENQUIN.
Pour le Ministre de l'Economie et de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale :
M. D. CARLIER, Mme P. KEMPINAIRE ou Mme A. GRANDJEAN.
- L'accord de coopération prévoit que l'Assemblée peut inviter à titre d'expert avec voix consultative toute personne dont elle estime que les compétences et les connaissances peuvent enrichir ses débats et aider ses prises de décision.

A ce titre, dès sa seconde réunion en octobre 2015, l'Assemblée a décidé d'inviter dorénavant à participer à ses travaux, à titre d'expert avec voix consultative :

- un représentant du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles : M. Q. DAVID;
- un représentant du FOREM : M. R. GALLIEN ou M. E. MOENS;
- un représentant de Bruxelles-Formation : Mme O. P'TITO ou Mme J. PIRDAS;
- un représentant de l'IWEPS : Mme C. MAINGUET;
- un représentant de l'IBSA : M. X. DEHAIBE ou Mme M. VAN LAETHEM;
- un représentant de la DGEO : M. F. AERTS-BANKEN, M. D. EMBRECHTS, Mme F. MARCELLI ou Mme M. JOACHIM;
- un représentant des coordinateurs des Instances bassin wallonnes : M. F. DE BRUYN;
- la coordinatrice de l'Instance bassin de Bruxelles-Capitale : Mme R. GUILLAUME.

Présidence et Vice-Présidence

L'accord de coopération prévoit que la présidence de l'Assemblée est assurée alternativement par un représentant des partenaires sociaux wallons et un représentant des partenaires sociaux bruxellois.

Le Règlement d'ordre intérieur de l'Assemblée précise que la durée du mandat du Président de l'Assemblée est de 12 mois.

Sur base de ces dispositions, M. B. ANTOINE (CSC) a exercé la fonction de Président de l'Assemblée de juin 2015 à juin 2016. A cette date, M. X. DEHAN (BECI) a été désigné Président pour la période de juin 2016 à juin 2017.

A l'occasion de ce changement de Présidence, les Interlocuteurs sociaux ont convenu, avec les représentants des Ministres, de la nécessité d'instaurer une Vice-Présidence de l'Assemblée. M. B. ANTOINE a été désigné Vice-Président pour la période courant de juin 2016 à juin 2017.

3. Réunions de l'Assemblée

L'accord de coopération prévoit que l'Assemblée se réunit alternativement, dans la mesure des possibilités, au CESW et au CESRBC.

Le Règlement d'ordre intérieur précise que l'Assemblée se réunit au minimum trois fois par an.

Le secrétariat de l'Assemblée est assuré conjointement par le CESW et le CESRBC.

En 2015, l'Assemblée des Instances bassin EFE s'est réunie les 5 juin 2015 et 30 novembre 2015 au CESW.

En 2016, l'Assemblée des Instances bassin EFE s'est réunie les 15 janvier 2016 au CESRBC, 21 mars 2016 au CESW, 17 juin 2016 au CESRBC et 3 octobre 2016 au CESW.

4. Thématiques abordées

Selon les termes de l'accord de coopération, l'Assemblée a pour missions de *« coordonner, selon les modalités et la périodicité qu'elle prévoit, la mise en œuvre des missions des différentes Instances bassin afin d'en assurer la cohérence et de garantir le respect du cadre de leurs missions. Elle coordonne le fonctionnement des Instances bassin, assure l'échange de bonnes pratiques, la recherche de cohérence, transversalité dans la mise en œuvre (...). L'Assemblée des Instances bassin peut également interpeller les Gouvernements et Collège sur toute question relative au fonctionnement et aux missions de ces Instances »*.

Au cours des années 2015-2016, l'Assemblée des Instances bassin a abordé les thématiques principales suivantes.

4.1. Elaboration des rapports analytiques et prospectifs – Définition des thématiques communes prioritaires

Parmi les missions principales des Instances bassin figurent le fait «*d’assurer de manière permanente le recueil, la synthèse et la mise en contexte des analyses réalisées par les administrations et les opérateurs d’enseignement, de formation, d’emploi et d’insertion (...), en termes de besoin d’emploi, d’offre d’enseignement qualifiant et formation professionnelle existante ainsi que des ressources disponibles sur le bassin EFE*» (...)
«*L’objectif est de mettre à disposition des acteurs locaux et plus particulièrement des opérateurs de formation professionnelle, d’enseignement qualifiant et d’insertion, un socle commun d’informations qui pour le bassin EFE concerné présente la situation démographique, les tendances de l’emploi, les chiffres des embauches et les métiers en tension ou en pénurie, les métiers émergents, la tendance du chômage et les besoins en matière d’offre de formation professionnelle et d’enseignement qualifiant et de fréquentation des différentes filières d’enseignement et de formation*».

Sur cette base, «*chaque Instance a pour mission d’établir et actualiser de façon régulière une liste de thématiques communes aux filières professionnelles et métiers pour les opérateurs d’enseignement qualifiant, de formation professionnelle et d’insertion sur le bassin concerné*».

Au cours des deux premières années de fonctionnement du dispositif, la mise en œuvre de ces deux missions, vastes, complexes et novatrices, a fait l’objet d’un suivi permanent par l’Assemblée en vue de veiller à la cohérence des travaux menés dans les différentes Instances et de tenter de trouver des solutions aux difficultés rencontrées par les Instances dans la réalisation de ces rapports et l’identification des thématiques communes prioritaires.

De façon plus précise, ont ainsi été abordés lors des réunions de l’Assemblée

- la délimitation du cadre de référence du rapport analytique et prospectif (co-construction d’un cadre de référence systémique préalable au recueil de données – références à atteindre). Ce cadre de référence, validé par l’Assemblée, a été approuvé par le Gouvernement quadripartite¹ en juin 2015;
- la validation de la table des matières des premiers chapitres (descriptifs) du rapport analytique et prospectif, commune aux différentes Instances (trame commune) et la priorité mise sur l’analyse de l’offre (assemblée du 30/11/2015);
- la définition et l’adaptation des échéances de production des rapports analytiques et des thématiques communes en fonction notamment des difficultés rencontrées dans la transmission des données par les opérateurs mais aussi de l’utilisation de ces rapports par les opérateurs d’enseignement et de formation;
- l’état d’avancement des rapports T0 et T1 et les difficultés rencontrées;
- les modalités de diffusion des rapports analytiques et prospectifs et des thématiques communes prioritaires, vers les destinataires prévus par l’accord de coopération et vers l’extérieur (brochure de synthèse des rapports T0 diffusée en juin 2016, mise à disposition des rapports T1 sur internet en décembre 2016, message d’alerte de l’Assemblée aux destinataires en décembre 2016).

Les difficultés notamment techniques et méthodologiques, rencontrées par les Instances bassin dans la collecte et le traitement des données nécessaires à l’élaboration des rapports analytiques et la formulation des thématiques communes prioritaires ont également été régulièrement abordées, sur base principalement des travaux menés par les équipes des Instances bassin, en collaboration avec l’IWEPS et l’IBSA. Il s’agit pour l’essentiel de problèmes liés à :

- la transmission, idéalement fluide, régulière et automatique des données par les différentes administrations et opérateurs vers les Instances bassin, via l’IWEPS ;
- l’exploitation de ces données et la diffusion des résultats des analyses réalisées sur cette base, qui a soulevé des réserves chez certains opérateurs en termes de confidentialité des données et respect de la vie privée ;

¹réunissant les Gouvernements de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la COCOF.

- l'absence d'une nomenclature « métier » commune de référence, pour les opérateurs d'enseignement qualifiant, de formation professionnelle, d'emploi et les analystes du marché du travail compliquant la mise en correspondance des données produites par les différents acteurs et rendant indispensable la construction de tables de correspondance permettant d'articuler les nomenclatures « métiers/domaines de formation/options de base groupées » propres à chaque fournisseur de données avec une nomenclature de référence externe, le Rome V3 ;
- la mise à disposition pour les Instances, d'un logiciel cartographique permettant de positionner les offres de formation en des points précis du territoire.

La mise en débat de ces difficultés, lors des réunions de l'Assemblée, en présence des représentants des différents Ministres de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Région de Bruxelles-Capitale, ont permis d'avancer vers des solutions à ces différents problèmes. On relèvera notamment :

- la mise sur pied, en réponse à un courrier de l'Assemblée aux différents Ministres (mars 2016), d'un groupe de travail « Correspondance ROME V3 – Nomenclature opérateurs » composé de représentants de l'IWEPS, la DGEO/DREMT, l'IFAPME, l'OFFA et les IB EFE dont les premiers résultats ont été présentés à l'Assemblée des IB EFE en avril 2017;
- l'envoi en juin 2016 à tous les fournisseurs de données d'un courrier co-signé par l'ensemble des Ministres signataires de l'accord de coopération, dans lequel les Ministres rappellent l'importance du travail déjà réalisé avec l'appui des fournisseurs de données, invitent ceux-ci à assurer une transmission fluide, régulière et automatique des données nécessaires, confirment le rôle de centralisation et d'harmonisation des données confié à l'IWEPS et à l'IBSA, précisent que les données demandées ne portent pas atteinte à la vie privée et demandent enfin aux opérateurs de poursuivre leur collaboration au dispositif.

Enfin, toujours en lien avec l'élaboration des rapports analytiques et la définition des thématiques communes, ont été régulièrement abordées lors des réunions de l'Assemblée, les questions de

- l'intégration des données sectorielles : après une première série de tables rondes sectorielles par bassin, l'Assemblée a invité les Instances à coordonner leurs travaux par l'organisation de tables rondes sectorielles inter-bassin, de façon à mutualiser davantage ces informations (première table ronde inter-bassin sur le secteur de la Construction en juin 2017);
- la prise en compte de la dimension prospective : les Instances n'étant pas productrices d'analyses prospectives, il convient de capitaliser les différents travaux en cours au niveau notamment des SPE et d'intégrer ces apports dans les travaux des bassins.

4.2. Mise en œuvre des pôles de synergies

Autre mission principale des Instances bassin, le développement de pôles de synergies tel que défini à l'article 18 de l'accord de coopération : *« afin de favoriser le développement de politiques croisées en matière d'enseignement qualifiant, de formation professionnelle, d'emploi et d'insertion au niveau local, chaque Instance constitue en son sein des pôles de synergies. Un pôle de synergies est obligatoirement constitué autour d'un secteur d'activité, d'une filière professionnelle ou d'un métier identifié par l'Instance bassin conformément aux dispositions prévues à l'article 11 (...). La mission des pôles de synergies est de favoriser l'émergence de projets associant le plus largement possible les forces vives d'un secteur porteur dans un bassin EFE déterminé afin de permettre l'amélioration des dispositifs locaux d'enseignement qualifiant, de formation et d'insertion dans ce secteur ».*

Lors de la séance d'installation (de l'Assemblée) en juin 2015, sur proposition du Président, dans le respect de l'autonomie des Instances bassin, l'Assemblée a validé trois axes transversaux d'actions pour le développement des pôles de synergies. Ces trois axes d'actions transversaux qui constituent des priorités partagées du Gouvernement wallon et des interlocuteurs sociaux sont :

Première thématique : l'alternance et les stages en entreprise :

- identification des besoins au niveau du bassin (CEFA, IFAPME, enseignement qualifiant, demandeurs d'emploi, ...);

- identification de l'offre effective et potentielle des entreprises ;
- mise en correspondance (en termes de métiers, secteurs, ...);
- listes d'actions pour stimuler l'offre, limiter la concurrence entre opérateurs, identifier les métiers/ secteurs plus problématiques.

Deuxième thématique : l'orientation, l'information sur les métiers, la promotion des filières techniques et scientifiques :

- inventaire des acteurs et des actions menées au niveau du bassin ;
- identification des succès et difficultés rencontrés ;
- pistes d'actions pour améliorer, mutualiser et rationaliser ces actions.

Troisième thématique : l'utilisation des équipements en matière de formation et enseignement :

- inventaire des ressources disponibles au niveau du bassin (CTA, CdC, Cités des Métiers, centre FOREM, équipements enseignement, ...);
- analyse des taux de fréquentation/utilisation, identification des freins et difficultés (maintenance, mobilité, personnel, ...);
- pistes pour une utilisation plus efficiente au niveau du bassin.

Ultérieurement, l'Assemblée a convenu de recommander aux Instances bassin d'intégrer ces trois thématiques de façon transversale dans l'ensemble des pôles de synergies développés par les Instances.

Lors de chaque réunion de l'Assemblée, les Présidents des Instances ont été invités à faire le point sur les projets des pôles de synergies en développement et leur état d'avancement.

4.3. Articulation avec les dispositifs existants

Au cours de ses réunions, l'Assemblée a veillé à faire le point régulièrement avec l'appui des représentants des Ministres concernés sur les projets des Gouvernements et Collège en cours de développement qui pouvaient impacter les travaux des Instances bassin.

A titre principal, ont été abordés :

- [Les projets de Pacte pour l'Emploi et la Formation de la Région wallonne, de Pacte pour un enseignement d'excellence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de Stratégie 2025 pour la Région de Bruxelles-Capitale](#), particulièrement pour les aspects relevant de la formation en alternance et des stages en entreprises.
- [Le projet de plateforme unique de la formation en alternance de l'OFFA](#) : un des enjeux principaux pour les Instances est que les données sur l'alternance et les stages recueillies par cette plateforme puissent être ventilées par bassin et permettre ainsi de mieux identifier l'offre et la demande sur le territoire en vue de développer des actions pertinentes et efficaces dans le cadre des pôles de synergies. A ce titre, l'IWEPS a été sollicité pour relayer les attentes spécifiques des Instances vers les développeurs du projet. Par décision du Gouvernement wallon, le Président de l'Assemblée des Instances bassin participe au Comité de pilotage de la plateforme unique de la formation en alternance.
- [Le projet de dispositif multi-partenarial unique d'orientation tout au long de la vie](#) : ce dispositif, ancré sur les trois nouvelles Cités des Métiers, vise à mobiliser l'ensemble des ressources existantes en matière d'orientation pour créer et outiller un réseau de services d'information et d'orientation en Wallonie.

L'enjeu de l'association des Instances bassin à ce projet est à la fois de permettre au dispositif d'exploiter les résultats des analyses et diagnostics des Instances mais aussi de mobiliser les acteurs locaux, à travers les pôles de synergies, pour des actions en matière d'information sur les métiers et d'orientation tout au long de la vie. La note d'orientation du Gouvernement wallon sur le sujet (2015) souligne ainsi que *«pour atteindre l'objectif visé, le dispositif devra s'appuyer sur la dynamique des bassins EFE et des services d'orientation organisés par les pôles académiques : en effet, l'implication des bassins EFE, de par leur composition, leur implication et le rôle qui leur a été donné de mobiliser les différents acteurs locaux en ce compris les partenaires sociaux, sera essentielle pour donner de la cohérence et de l'ampleur aux actions comme aux projets d'orientation et de sensibilisation aux métiers porteurs d'avenir qui y seront menés»*.

A ce titre, le Président de l'Assemblée des Instances bassin a été invité à faire partie du Comité de pilotage inter-cabinets du dispositif dès 2015.

Ultérieurement, en 2017, en vue de renforcer l'ancrage territorial et la diffusion des actions des trois Cités des Métiers, les Présidents des IB EFE ont été invités à préciser à quelle Cité des Métiers ils souhaitaient s'associer de manière prioritaire et à déléguer un représentant au sein du Conseil d'Administration.

Sur base des propositions formulées par les IB EFE, la cartographie d'association est la suivante :

- Cité des Métiers de Namur :
 - IB EFE Namur
 - IB EFE Brabant wallon
 - IB EFE Luxembourg

- Cité des Métiers de Charleroi :
 - IB EFE WAPI
 - IB EFE Hainaut Centre
 - IB EFE Hainaut Sud

- Cité des Métiers de Liège :
 - IB EFE Liège
 - IB EFE Huy-Waremme
 - IB EFE Verviers
 - IB EFE Luxembourg

- La « nouvelle dynamique de formation professionnelle » : stratégie des Centres de compétence et des Pôles de compétitivité wallons en matière de formation professionnelle : il s'agit de la nouvelle procédure d'identification des besoins de formation et d'appels à projets pour les Pôles de compétitivité et les Centres de compétence, adoptée par le Gouvernement wallon en novembre 2016. L'identification des besoins en formation s'appuie notamment sur des tables rondes sectorielles réunissant les représentants des Centres et des Pôles mais aussi des représentants des secteurs professionnels et des experts.

Tenant compte des travaux menés par les Instances avec les secteurs professionnels pour l'identification des besoins en compétences, l'Assemblée a souhaité que celles-ci puissent être informées et à l'avenir, associées à cette dynamique.

La représentante de la Ministre E. TILLIEUX a présenté cette nouvelle stratégie à l'Assemblée du 3 octobre 2016 et les résultats des tables rondes sectorielles ont été communiqués aux Instances.

- La prévention du radicalisme dans le champ de l'emploi et de la formation : dans le cadre d'une approche transversale de la prévention du radicalisme en Wallonie, le Gouvernement wallon a notamment décidé en 2016 de procéder à l'engagement de 9 agents spécialisés dans les Instances bassin, chargés de promouvoir l'emploi des personnes étrangères et d'origine étrangère sur le territoire, en s'appuyant sur un travail en réseau avec les opérateurs de formation et d'insertion, les entreprises et les autres acteurs intervenant dans l'intégration des personnes étrangères.

La note au Gouvernement wallon prévoit que l'action des Instances bassin sera concertée avec le référent radicalisme wallon qui sera invité aux réunions de l'Assemblée où le point sera porté à l'ordre du jour au minimum une fois par an pour une présentation des rapports annuels d'activités des Instances relatifs à cette action. Par ailleurs, cette thématique fera l'objet d'une expertise interuniversitaire afin d'animer, de superviser et de coordonner le travail porté par l'ensemble des Instances.

Synthèse des rapports d'activités des Instances bassins EFE

Méthode de travail

Les rapports d'activité 2015-2016 des Instances bassin ont été communiqués à l'Assemblée des IB EFE en juin 2017. Ces rapports d'activités ont été réalisés selon une structure commune convenue entre les coordinateurs des IB EFE, l'IWEPS/IBSA et le secrétariat du CESW, et avalisée par l'Assemblée.

Cette structure s'articule sur les 7 missions confiées aux Instances bassin par l'accord de coopération, à savoir :

- « 1. *permettre un dialogue et une concertation permanente* entre les interlocuteurs sociaux, les acteurs locaux de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion ;
2. *assurer de manière permanente le recueil, la synthèse, le croisement et la mise en contexte des analyses* réalisées par les administrations, les opérateurs d'enseignement, de formation, d'emploi et d'insertion et par les experts scientifiques et méthodologiques, tels que visés à l'article 6, alinéa 7, en termes de besoins d'emploi, d'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle existante ainsi que des ressources disponibles sur le bassin EFE ;
3. *établir*, sur base des analyses visées au point 2 et dans le cadre des grandes orientations socio-économiques de la Région de Bruxelles-capitale et de la Région wallonne définies dans leurs plans respectifs, *une liste de thématiques communes aux filières professionnelles et métiers* et diffuser celle-ci auprès des opérateurs d'enseignement qualifiant, de formation professionnelle, d'emploi et d'insertion ;
4. *transmettre des informations, rendre des avis, formuler des orientations* aux opérateurs d'enseignement qualifiant (en ce compris aux CEFA), de formation professionnelle et d'insertion en matière d'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle ;
5. *développer des pôles de synergies* afin de permettre l'émergence de projets communs visant à l'amélioration des dispositifs locaux de formation professionnelle et d'insertion en matière d'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle ;
6. *intégrer et assurer le bon fonctionnement des chambres* de l'Instance bassin telles que définies à l'article 6 ;
7. *mettre en œuvre et assurer le bon fonctionnement de toute autre chambre* visant à *accueillir une nouvelle mission* dans le domaine des politiques croisées en matière d'enseignement qualifiant, de formation et d'insertion, confiée aux Instances bassin par les parties signataires. »

Il a été également convenu que les rapports d'activités relatifs aux missions 2 (élaboration des rapports analytiques et prospectifs) et 3 (formulation des thématiques communes prioritaires) seraient mutualisés entre les Instances, avec l'appui de l'IWEPS/IBSA.

Préalable : Ressources humaines des Instances bassin

Pour l'ensemble des Instances bassin, les ressources humaines (théoriquement) disponibles se chiffrent à 62,09 ETP en 2015 et 62,70 ETP en 2016, soit en moyenne 6 ETP par bassin.

Globalement, les ressources humaines affectées au dispositif bassin apparaissent donc assez conséquentes. Cependant, rapportées à l'échelle d'un bassin et au regard de l'ensemble des missions confiées aux Instances, ces ressources humaines apparaissent limitées. Vu leur taille réduite, les équipes des Instances bassin sont particulièrement sensibles aux variations de leur effectif pour cause de départ, absence de longue durée, etc. d'autant que le respect des procédures propres au FOREM génère des délais de remplacement assez longs.

Outre les Présidents, les équipes des Instances bassin sont composées d'un coordinateur, de chargés de mission, d'analystes, d'assistants administratifs et d'un chef de projet affecté à la chambre « enseignement ».

Les moyens humains mobilisés pour le dispositif bassin sont financés principalement par la Région wallonne : en 2016, sur 62,7 ETP, 44,7 ETP ont été financés par la Région wallonne, 10 par la Fédération Wallonie-Bruxelles et 8 par la Région de Bruxelles-Capitale.

L'augmentation des ressources humaines prévue en 2017 provient principalement de l'affectation à chaque Instance wallonne d'un agent supplémentaire chargé de travailler spécifiquement sur les questions de la promotion de l'emploi des personnes étrangères ou d'origine étrangère dans le cadre du Plan de prévention du radicalisme du Gouvernement wallon.

Tableau récapitulatif des ressources humaines des IB EFE 2019-2017

	2015				2016				2017			
	RW		CF	Total	RW		CF	Total	RW		CF	Total
	UPO	ETP	ETP	ETP	UPO	ETP	ETP	ETP	UPO	ETP	ETP	ETP
IB EFE BW	5	3,80	1	4,80	7	5,49	1	6,49	7	5,03	1	6,03
IB EFE Hainaut Centre	11	8,60	1	9,60	11	9,10	1	10,10	12	8,10	1	9,10
IB EFE Hainaut Sud	7	3,82	1	4,82	8	5,10	1	6,10	9	6,60	1	7,60
IB EFE HW	5	4,40	1	5,40	5	4,40	1	5,40	7	5,68	1	6,68
IB EFE Liège	7	5,48	1	6,48	7	4,06	1	5,06	8	5,90	1	6,90
IB EFE Lux	8	5,16	1	6,16	8	4,97	1	5,97	9	5,97	1	6,97
IB EFE Namur	5	3,60	1	4,60	5	3,60	1	4,60	7	5,50	1	6,50
IB EFE Verviers	4	3,60	1	4,60	4	3,60	1	4,60	6	5,60	1	6,60
IB EFE WAPI	8	6,63	1	7,63	5	4,38	1	5,38	9	8,25	1	9,35
	R Bxl		CF	Total ETP	R Bxl		CF	Total ETP	R Bxl		CF	Total ETP
IB EFE Bxl	-	7	1	8	-	8	1	9	-	8	1	9
Total ETP	-	-	-	62,09	-	-	-	62,70	-	-	-	74,63

1. Permettre un dialogue et une concertation permanente entre les interlocuteurs sociaux, les acteurs locaux de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion

Cette première mission constitue le socle des Instances bassin et de la réalisation de l'ensemble de leurs missions.

Ce dialogue et cette concertation permanente se réalisent notamment à travers les réunions des Instances et de leur bureau ainsi que des chambres subrégionales de l'emploi et de la formation et des chambres « enseignement ».

Les rapports d'activité des Instances bassin contiennent les relevés détaillés de ces réunions pour la période 2015-2016, synthétisés dans le tableau suivant :

	IB EFE		Bureau IB EFE		Chambre «emploi et formation»		Chambre «enseignement»		Bureau CE		Total 2015-2016
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	
IB EFE BW	7	6	3	1	5	7	2	3	2	2	38
IB EFE Bxl	10	10	10	10	-	-	2	3	2	3	50
IB EFE HC	6	5	5	5	5 (Mons)	5	2	2	5	5	55
					5 (Centre)	5					
IB EFE HS	5	2	5	7	3	6	1	2	7	8	46
IBEF HW	7	7	5	10	6	9	2	1	5	5	57
IB EFE Liège	6	6	-	-	7	7	4	4	-	-	34
IB EFE Lux	6	4	5	6	4	5	2	4	-	-	36
IB EFE Namur	5	5	4	5	4	4	4	4	-	-	35
IB EFE Verviers	5	6	-	-	4	4	5	3	-	-	27
IB EFE WAPI	5	3	-	-	8	6	1	2	5	3	33
Total IB EFE											411

Au total, pour la période 2015-2016, plus de 400 réunions officielles des Instances et de leurs composantes, se sont tenues, soit en moyenne, plus de 40 réunions par bassin.

Les rapports d'activités des Instances contiennent également des informations détaillées sur le taux de participation des différentes composantes des Instances à ces réunions. Etablir une moyenne générale de ces taux de participation n'aurait guère de sens, mais globalement on peut noter une participation importante en 2015, subissant une certaine érosion en 2016.

Selon les Présidents, l'accent mis au cours des premières années de fonctionnement sur la réalisation des rapports analytiques et prospectifs peut constituer un élément d'explication à cette diminution du taux de participation et la mise en œuvre d'actions concrètes associant les diverses composantes via les pôles de synergies, pourrait permettre d'y remédier.

Complémentairement à ces réunions de l'Instance, les membres des équipes des Instances (Présidents et agents) participent également à de nombreuses réunions et actions extérieures avec les acteurs locaux de l'emploi, la formation, l'insertion et l'enseignement sur des thématiques telles que l'orientation, l'alternance et les stages, la promotion des métiers techniques et manuels, la découverte des secteurs et métiers, la lutte contre le dumping, l'insertion des jeunes et des publics éloignés de l'emploi sur le monde du travail, les NEETS, le rapprochement écoles-entreprises, le développement d'un projet professionnel, la créativité, l'esprit d'entreprendre, la diversité, ...

A titre exemplatif, le rapport d'activité de l'IB EFE WAPI évoque une moyenne de 300 participations à des réunions de ce type par an.

Dans sa mission de dialogue et de concertation permanente avec les acteurs locaux, les Instances bassin sont également représentées dans différents organismes dont principalement :

- les conseils d'administration des MIRE ;
- les Intercommunales de développement économique ;
- les Conseils d'administration des Cités des Métiers ;
- les Comités d'accompagnement des Centres de technologie avancée (CTA) ;
- ...

Toujours dans le cadre de cette logique de concertation et dialogue, on relèvera enfin que

- la plupart des Instances bassin ont décidé d'inviter des représentants des intercommunales de développement économique à participer à leurs travaux en tant qu'invités permanents avec voix consultative ;
- certaines Instances bassin ont décidé de maintenir une Commission consultative sous-régionale² en tant que lieu de concertation locale entre les interlocuteurs sociaux et les opérateurs de formation et d'insertion du bassin.

2. Assurer de manière permanente le recueil, le croisement et la mise en contexte des analyses réalisées par les administrations, les opérateurs et les experts scientifiques avec pour objectif la mise à disposition d'un socle commun d'information

2.1. Recueil des données, analyse et diagnostic

Au printemps 2015, les Instances bassin ont démarré leurs travaux en mettant en commun les moyens et expertises acquises dans le cadre des Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation (CSEF – CCFFE) et des Instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant (IPIEQ), avec l'appui des services publics de l'emploi et des différentes administrations impliquées dans le dispositif.

La collecte de données s'appuie sur les articles 10 (transmission des analyses et informations nécessaires) et 13 (transmission d'informations sur le suivi) de l'Accord de coopération. L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) et l'institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), dans le cadre de leur mission de soutien méthodologique aux Instances et à l'assemblée, assurent la centralisation des demandes des analystes, la négociation avec les fournisseurs (priorité donnée aux sources authentiques) et pilotent différents groupes de travail.

² Mise en place antérieurement dans le cadre du Dispositif intégré d'Insertion Socio-Professionnelle.

L'objectif de ce dispositif est de garantir la cohérence du travail réalisé par les différentes Instances et de rendre ainsi possibles les analyses transversales.

Le champ du socle commun d'informations, défini en collaboration avec l'IWEPS et l'IBSA avant l'installation officielle des Instances, a été approuvé par les Gouvernements et le Collège en février 2015.

Ce schéma a orienté le recueil des données devant permettre aux Instances de poser des diagnostics sur l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle en tenant compte d'un ensemble de facteurs jugés prioritaires. A ce propos, six groupes d'informations ont été identifiés :

L'offre existante (le nombre de places, les passerelles, la fréquentation, les certificats délivrés, le taux d'insertion, etc.).

- Les publics (les apprenants, leurs ressources, leurs motivations, la mobilité, la demande sociale, l'image des métiers, etc.).
- La demande économique (les besoins socio-économiques et sociaux, les opportunités d'emploi, le flux sur le marché du travail, les métiers en demande, l'anticipation des tendances, etc.).
- Le contexte général (le territoire, la démographie, les activités économiques, les mobilités, etc.).
- Le contexte institutionnel (les cadres réglementaires et budgétaires, les services d'orientation, etc.).
- Les ressources permettant l'évolution de l'offre (CTA, CDC, CDR, les personnels, les référentiels, les entreprises partenaires, etc.).

Parmi les données nécessaires, certaines étaient déjà disponibles et documentées, d'autres n'étaient pas encore totalement centralisées, d'autres n'existaient pas encore.

La priorité en 2015 a été de rassembler l'information relative à l'offre existante. Les cadastres existants se révélant incomplets, option fut prise de recueillir directement l'information auprès de chacun des fournisseurs.

Les Instances ont ainsi pu prendre en compte dans leurs analyses des informations sur l'enseignement qualifiant de plein exercice et en alternance fournies par la Direction des Relations Ecole – Monde du Travail (DREMT) aux chargés de mission des chambres « enseignement », des informations venant du service de l'ETNIC, du pilotage de l'enseignement de promotion sociale, du consortium de validation des compétences, de l'IFAPME, du FOREM³ (AMEF et FOREM-Formation), de l'INTERFEDE et de l'IWEPS.

Les opérateurs propres à la Région bruxelloise ont été contactés directement par l'équipe de l'Instance. La demande a été combinée à une collecte de données pour le premier Cadastre de l'offre francophone d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale, commandé par la Task Force pilotée par les Ministres de la formation professionnelle.

Des efforts importants ont été entrepris par de nombreuses administrations pour améliorer leurs bases de données afin de pouvoir répondre aux demandes des bassins, en particulier le découpage géographique et l'identification précise des « métiers », axes clés des analyses.

Sur base des données reçues, un premier rapport analytique et prospectif (T0), factuel, a pu être rédigé au printemps 2015 par quasi toutes les équipes des Instances. L'ensemble des éléments descriptifs rassemblés, bien que reflétant une vision encore partielle, constituait déjà une masse importante d'informations qui ont été présentées et discutées au sein des Instances en charge de produire de premiers éléments de diagnostic. Tant au niveau local que régional, cette mise à plat et appropriation des informations sur l'offre d'enseignement et de formation au niveau d'un bassin et du positionnement par rapport aux autres bassins constituent une étape importante.

Après cette première étape, réalisée dans l'urgence, des groupes de travail ont été mis en place, au niveau des Instances dans le but de tirer les conclusions ainsi que de construire les outils permettant de poser un diagnostic et de produire des recommandations.

³ Le FOREM a interrompu en 2016 la publication annuelle, par bassin, des Etats des lieux socioéconomiques.

L'option la plus souvent choisie fut de travailler par instance au niveau sectoriel et d'organiser des tables rondes au niveau local, en collaboration avec des représentants des secteurs professionnels et des entreprises locales, pour dégager des priorités, compléter les informations du rapport et préciser des axes d'action.

Des éléments plus qualitatifs ont ainsi été introduits dans le système d'informations, en particulier pour permettre de développer une vision d'avenir sur le territoire et les métiers.

Ces travaux ont permis de dégager pour la première fois, en décembre 2015, une première série de diagnostics et de recommandations concrètes en termes de filières prioritaires à promouvoir et de pistes de travail communes.

Une synthèse des conclusions des 10 premiers rapports a été préparée par les coordinateurs des Instances, le CESW, l'IWEPS, l'IBSA et les Cabinets concernés. Elle fut publiée en juin 2016 sur le site Internet et largement diffusée en format papier.

2.2. Harmonisation et amélioration des travaux

Dès le second semestre 2015 et tout au long de l'année 2016, des réunions régulières d'échange entre bassins ont été organisées pratiquement tous les mois entre les Coordinateurs et l'IWEPS/IBSA; parfois avec les membres des équipes des Instances, le représentant du Cabinet du Ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et le CESW pour faire le point sur les données, remédier aux problèmes/difficultés mis en évidence (par exemple : l'absence de certaines données), améliorer et harmoniser les travaux (utilisation et interprétation des données), évaluer les rapports et préparer les suivants, ou encore pour préparer les interventions de l'IWEPS et du représentant des coordinateurs lors de l'Assemblée des Instances bassin.

Trois groupes de travail ont été mis en place avec l'appui de l'IWEPS et de l'IBSA en mai 2015, composés de personnes issues des cellules administratives des diverses Instances : le groupe de travail « Canevas T1 », le groupe de travail « Métiers bassin EFE » et le groupe de travail « Méthodologie diagnostics ».

1° Le groupe de travail « Canevas T1 » : l'objectif était de retravailler la table des matières et le canevas de la première partie du rapport analytique et prospectif, sur base des pratiques mises en œuvre pour l'élaboration du rapport T0 et des remarques formulées par les membres des Instances et de l'Assemblée des Instances. Il visait à harmoniser les contenus et la présentation des divers rapports. Il s'est réuni à plusieurs reprises durant l'été et en septembre 2015 et a abouti à une nouvelle proposition de table des matières détaillée pour les chapitres 1 à 6 (données factuelles) du rapport, ainsi qu'à un canevas complet reprenant des propositions de modalités de présentation des données, sous forme de tableaux, graphiques, cartographies, etc. Ceux-ci ont été avalisés par l'Assemblée des Instances bassin EFE lors de sa réunion du 30 novembre 2015.

2° Le groupe de travail « Métiers bassin EFE » : l'objectif est de construire des tables de correspondance entre les intitulés des cours/formations des divers opérateurs et de l'enseignement dans une nomenclature métiers et secteurs commune de référence, le Rome V3 utilisé par le SFMQ et les services publics de l'emploi. Ces travaux, toujours en cours, ont bénéficié des apports des services du FOREM.

3° Le groupe de travail « Méthodologie diagnostics » : l'objectif était d'échanger sur les méthodologies permettant d'établir les diagnostics et les recommandations. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises et a élaboré une trame commune pour la réalisation des synthèses des rapports analytiques et prospectifs 2016.

D'autres réunions ont balisé le travail réalisé en 2016, citons notamment :

- la matinée méthodologique inter-bassin du 22 janvier 2016 en vue d'échanger sur les éléments positifs et éléments à améliorer dans la réalisation des rapports analytiques et prospectifs (évaluation des démarches et méthodologies pour la réalisation du rapport 2015 et éléments à retenir ou à améliorer pour la réalisation du rapport 2016) ;

- la présentation des conclusions de cette rencontre le 20 avril 2016 aux représentants des Cabinets des Ministres signataires de l'Accord de coopération relatif aux bassins EFE ;
- plusieurs rencontres avec le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) en 2016.

Le 21 mars 2016, l'Assemblée des Instances bassin EFE a fait les constats suivants :

- la réalisation des rapports analytiques et prospectifs nécessite un travail conséquent pour les équipes des Instances, limitant de ce fait les moyens disponibles pour la mise en place de pôles de synergies et le développement de projets ;
- les équipes des Instances bassin EFE n'avaient à cette date reçu aucune donnée actualisée, (hormis les données relatives à l'enseignement qualifiant) en vue de la réalisation du rapport analytique et prospectif 2016 ;
- certaines équipes administratives étaient en sous-effectif, en l'attente du remplacement de membres de leur personnel.

L'Assemblée a ainsi décidé que, pour la réalisation des rapports T1 en 2016, la priorité serait donnée à l'actualisation des diagnostics et à l'approfondissement des recommandations en matière d'ouvertures d'options, de thématiques communes prioritaires et de création des pôles de synergies, sur base des données existantes et communiquées aux Instances.

L'échéance pour la production des rapports a également été reportée à septembre, puis novembre 2016 et une demande a été faite par le représentant du Ministre Demotte de couvrir un maximum de secteurs. Il a également été décidé que l'actualisation de la première partie des rapports analytiques et prospectifs ne serait réalisée que tous les 3 ans.

Les Instances bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi, avec l'appui de l'IWEPS et de l'IBSA, avaient entamé des travaux en vue de déterminer une méthodologie commune pour l'élaboration des diagnostics et la détermination de thématiques ou pistes de travail prioritaires, sur base des premières démarches effectuées en 2015. Le travail n'étant pas encore finalisé, chaque Instance a poursuivi ses travaux en 2016 et en 2017 sur base d'une méthodologie propre.

Le 9 septembre 2016, une réunion de rentrée organisée à l'IWEPS a permis de faire le point sur l'évolution des collectes de données et les perspectives d'amélioration, en présence des représentants des Cabinets, des différents fournisseurs et des coordinateurs bassin. Une synthèse de cette réunion a été présentée à l'Assemblée.

Un canevas commun « diagnostic et recommandations » a été adopté lors de la réunion méthodologique du 11 octobre 2016.

Fin 2016, les rapports T1 présentant des diagnostics et recommandations actualisés ont été publiés sur les sites de chacune des Instances. Le 15 décembre 2016, un courrier du secrétariat de l'Assemblée a invité l'ensemble des destinataires prévus par l'Accord de coopération à prendre connaissance des rapports.

2.3. Chantiers en cours

Nomenclature commune

Un travail de construction de tables de correspondance entre nomenclatures métiers et domaines de formation/enseignement a été entrepris dès 2015 pour permettre la mise en correspondance, sur base du code métier (une lettre suivie de quatre chiffres) du Rome V3 des informations provenant des diverses sources de données. Cette nomenclature, en usage au SFMQ, est en passe d'être utilisée par le FOREM. Elle s'articule au Rome V3 compétent, implanté en Flandre et en passe de l'être à Bruxelles.

Les travaux se sont basés sur les correspondances établies au départ par le FOREM. Ce travail se fait en concertation avec chaque fournisseur et sera validé par lui. L'objectif est d'aboutir à des tables opérationnelles pour la fourniture de données du rapport T3 (complet, juin 2018).

Cartographie

Dans l'intention de développer une approche cartographique concertée, des options méthodologiques communes sont progressivement adoptées avec le soutien méthodologique de l'IWEPS. Un même logiciel libre (QGIS) sera implanté dans les Instances.

Dans plusieurs bassins, des éléments cartographiques avaient déjà été produits en support à l'analyse, essentiellement le positionnement des opérateurs sur le territoire. Rappelons que l'agrégation de données de cadrage (emploi par exemple) au niveau géographique d'un bassin nécessite, pour trois bassins en particulier, de travailler au départ de données communales. Sur base de cette expérience, un groupe prépare des cartes harmonisées (cadastre de l'offre, ...) à introduire dans le rapport T3.

Pour pouvoir intégrer dans l'analyse la dimension de mobilité (déplacements domicile/lieu de cours/formation), des demandes ont été faites afin de disposer des coordonnées précises des lieux d'implantation des différents opérateurs.

Prospective

Les Instances ne mèneront pas directement des travaux prospectifs, mais doivent intégrer dans leurs analyses les éléments de diagnostic produits tant au niveau des territoires que ceux relatifs aux métiers du qualifiant et aux évolutions sectorielles. Différentes activités dans ce sens ont été organisées en 2016 pour prendre connaissance notamment des travaux du FOREM et se poursuivront en 2017.

2.4. Questions transversales

Le diagnostic ne se base pas uniquement sur l'analyse des statistiques disponibles mais celles-ci, en ce qu'elles sont révélatrices des tendances du passé et de l'organisation actuelle du champ, sont un des éléments importants qui alimentent la réflexion de l'Instance.

Au fur et à mesure des travaux, de nouveaux besoins en données sont apparus (prise en compte des informations sur l'origine pour l'analyse de l'intégration dans la formation et l'emploi de populations étrangères ou d'origine étrangère, prise en compte des parcours antérieurs et postérieurs à la formation qualifiante, etc.).

Des circuits de collecte et de circulation des informations nécessaires à la réalisation des rapports servant de base à la concertation, à la remise d'avis et à la prise de décision ont été mis en place en veillant à garantir un usage adéquat des données dans le respect des règles définies par les fournisseurs. Un cadre légal ne permet pas, pour le moment, la publication d'informations au niveau des établissements scolaires.

Au-delà de cet obstacle juridique à la diffusion de données, la mise en commun et le partage des données entre opérateurs ne vont pas de soi et ne sont pas encore inscrits dans les pratiques courantes. Le dispositif bassin en ce qu'il bouscule ces habitudes et requiert la circulation des données et la collaboration entre acteurs, s'est heurté à certaines difficultés et résistances.

Ces difficultés sont progressivement levées par le travail en commun mené par les différents acteurs. En appui, l'ensemble des Ministres concernés de la Région wallonne, de la FWB et de la Commission communautaire française (COCOF) ont adressé en juin 2016 un courrier commun à toutes les administrations et opérateurs concernés pour leur rappeler les objectifs essentiels du dispositif et la nécessité de transmettre leurs données de la manière la plus fluide et automatique possible, tout en appelant les balises mises en place pour assurer le respect de la vie privée, s'agissant, dans le cas des bassins, non pas de données individuelles mais de données anonymisées, par établissement (par exemple : le nombre de personnes qui se forment à tel métier).

2.5. Agenda de transmission, dates de référence

De nombreuses discussions ont eu lieu pour déterminer la date la plus opportune de publication des rapports analytiques et prospectifs. Celle-ci varie selon les années. Le rapport 2017 devrait être disponible fin octobre 2017 ; celui de 2018 (plus complet) en juin 2018.

L'objectif est bien de transmettre les avis en temps utile aux acteurs en charge de la programmation des offres d'enseignement et de formation.

Les administrations qui fournissent les statistiques aux Instances, selon qu'elles travaillent en années académiques ou en années civiles, n'ont pas toutes les mêmes délais de transmission de données. Dans un même rapport peuvent donc figurer des données relatives à des périodes différentes. L'intérêt du dispositif bassin est de faire en sorte de disposer à chaque moment de l'information actualisée. Les Instances mettent en place d'autres canaux d'informations pour compléter les statistiques, par exemple en interrogeant directement les partenaires autour de la table, lors des tables rondes sectorielles locales ou en interrogeant directement les entreprises.

Les deux premières années, les informations relatives aux projets, les documents de travail, les comptes rendus de réunion et statistiques (sous forme de fichier Excel) ont été centralisés dans un espace partagé hébergé à l'IWEPS et accessible avec un code spécifique. Le volume d'informations à gérer ne cesse de croître et nécessite le développement d'un système d'information structuré en base de données. Les nouvelles missions de l'IWEPS dans le cadre de l'inter-fédéralisation de la statistique publique (désignation comme Autorité statistique pour la Wallonie et intégration à l'Institut interfédéral de la Statistique depuis le 1^{er} janvier 2016) n'autorisant plus la mise à disposition de données à des fins opérationnelles, une alternative au dispositif actuel de stockage doit être trouvée.

3. Etablir et actualiser de manière régulière une liste de thématiques communes prioritaires

3.1. Cadre légal

Les Instances bassin ont notamment pour mission « *d'établir, sur base du rapport analytique évoqué ci-avant, une liste de thématiques communes aux filières professionnelles et métiers et diffuser celle-ci auprès des opérateurs d'enseignement qualifiant, de formation professionnelle, d'emploi et d'insertion* ».

Selon les termes de l'accord de coopération, cette liste de thématiques communes prioritaires « *a pour objet d'orienter et de favoriser l'adaptation de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle aux besoins socio-économiques du bassin EFE. Elle vise également à favoriser le développement de politiques croisées au niveau local à travers la mise en œuvre des pôles de synergies* ».

L'accord de coopération précise que « *chaque Instance bassin établit sa liste de thématiques commune en identifiant les métiers et filières professionnelles qui la composent sur base des critères suivants* :

1° *l'inscription dans la liste des métiers identifiés en pénurie ou en tension ou dans les métiers émergents sur le bassin EFE.*

2° *la cohérence avec l'offre globale de formation et d'enseignement qualifiant existante sur le bassin EFE. Pour établir cette liste, l'Instance bassin tient compte également de l'évolution dans le temps des listes de métiers en pénurie ou en tension et des métiers émergents et de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle existante. Elle prend aussi en considération les spécificités de l'emploi dans les petites et très petites entreprises et plus généralement l'emploi indépendant. Enfin, elle tient compte de l'évolution démographique sur le bassin EFE concerné.*

Lorsque la liste des thématiques communes fait référence à un métier, il est identifié par le profil défini par le SFMQ. En outre, afin de préciser les besoins à rencontrer, l'Instance bassin définit pour chaque filière

professionnelle ou métier identifié dans la liste, ou de manière transversale à ceux-ci, des orientations en termes d'offre d'enseignement qualifiant et de formation, mais aussi notamment d'infrastructures, d'équipements, de places de stage ou d'alternance.

Enfin, l'Instance bassin peut apporter, lorsqu'elle l'estime nécessaire, des précisions sur la localisation géographique des besoins à l'intérieur du bassin EFE afin de prendre en considération les spécificités éventuelles des zones ou territoires qui composent ce bassin ».

Cette liste de thématiques communes est transmise par chaque Instance à l'ensemble des acteurs visés à l'article 10, §2⁴ de façon à ce que les différents opérateurs visés par l'accord puissent «orienter et favoriser l'adaptation de leur offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle sur base d'une analyse commune de l'offre existante et des besoins».

3.2. Mise en œuvre

Les premiers rapports analytiques et prospectifs ont été présentés dans les différentes Instances au printemps 2015, ce qui a marqué le début de la phase de concertation en vue de l'élaboration de thématiques communes prioritaires.

Il faut souligner qu'il s'agissait d'une « première », tant par l'objet de la concertation (la définition de thématiques communes prioritaires) que par les acteurs en présence (interlocuteurs sociaux et représentants de la formation habitués à travailler ensemble, d'une part, représentants de l'enseignement, d'autre part).

Cette phase de concertation a permis de construire la confiance entre acteurs et de faire émerger l'expertise de terrain des membres et leurs aspirations pour le bassin.

La traduction du diagnostic commun en recommandations et thématiques communes prioritaires ont constitué pour les Instances et leurs équipes un exercice complexe couvrant un champ très vaste et à réaliser dans un délai court.

Si l'approche sectorielle s'est imposée comme point de départ commun à toutes les Instances, celles-ci ont adopté, pour faire émerger leurs priorités et recommandations, une multitude d'approches :

- Pour la détermination des secteurs abordés :
 - analyse relativement large des principaux secteurs du bassin,
 - ou ciblage sur un nombre limité de secteurs porteurs, choisis par l'Instance bassin ou le Bureau et/ou en lien avec le plan de redéploiement de la chambre « enseignement » et/ou en lien avec des plans de redéploiement socio-économique du territoire.

4 Soit :

«1° aux Gouvernements et Collège,

2° au CESW et au CESRBC,

3° à la Commission de pilotage du système éducatif,

4° à l'Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique,

5° à l'ARES et au pôle académique englobant le bassin EFE concerné,

6° au Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire, au Conseil général de concertation pour l'enseignement spécialisé, au Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale,

7° au FOREM, à Bruxelles-Formation et à ACTIRIS,

8° à l'IFAPME et au SFPME,

9° à l'INTERFEDERATION des EFT/OISP et à la FEBISP,

10° au Consortium de validation des compétences,

11° au Service francophone des métiers et des qualifications,

12° aux Comités de concertation et aux Conseils de zone de l'enseignement secondaire compétents sur le bassin EFE concerné,

13° à la Commission sous régionale de l'enseignement de promotion sociale compétente sur le bassin EFE concerné.

Chaque Instance bassin tient également ce rapport analytique et prospectif à disposition de l'ensemble des établissements d'enseignement qualifiant, CEFA, centres de formation, opérateurs d'emploi et d'insertion et plus généralement, de tout acteur intéressé par le développement socio-économique du bassin EFE concerné, via son site internet».

- Dans les choix du niveau de développement des débats et des acteurs associés :
 - généralement, débats au niveau de l'Instance bassin et de ses membres (séances plénières, sous-groupes de travail) avec association d'experts sectoriels,
 - ou lien avec les Comités d'accompagnement sectoriel des plans de redéploiement des chambres « enseignement »,
 - ou groupes de travail sectoriels ouverts à des personnes ressources non membre de l'Instance avec retour des propositions vers l'Instance pour validation.
- Dans les choix des supports et des techniques d'animation :
 - des fiches ou dossiers sectoriels à partir du rapport analytique,
 - des contributions plus ou moins détaillées des équipes en matière de diagnostic,
 - des modalités d'organisation des débats et des techniques d'animation variées.
- Au niveau des résultats finaux obtenus
 - majoritairement des premières recommandations en matière de métiers prioritaires, avec des niveaux de précision variables, quant à leur déclinaison en options de l'enseignement,
 - des thématiques et enjeux plus globaux telles les compétences de base, les NEETS, etc.

Ces travaux ont permis de dégager en décembre 2015 une première série de diagnostics et recommandations concrètes en termes de filières prioritaires à promouvoir et de pistes de travail communes, qui ont été diffusées aux destinataires prévus par l'accord de coopération.

Afin de mieux faire connaître ce nouveau dispositif et ses premiers résultats, une synthèse des dix premiers rapports a été préparée par les coordinateurs des Instances le CESW, l'IWEPS, l'IBSA et les Cabinets concernés. Elle fut publiée en juin 2016 sur le site internet des Instances bassin et largement diffusée en format papier.

En mars 2016, lors d'une réunion consacrée à l'évaluation du travail réalisé pour l'élaboration du rapport T0, les équipes des Instances ont dressé, par le biais d'une matrice AFOM, une évaluation de ce premier exercice d'élaboration des diagnostics et recommandations des Instances.

FORCES

- Plus-value des experts externes et des acteurs de terrain
- Méthode mixte : chiffres + point de vue experts
- Intérêt et implication des membres (exemple : groupe de lecteurs à Huy-Waremme)
- Matrice AFOM = bon point de départ
- Première approche de mise en correspondance des données Emploi/Formation/Enseignement : fiches sectorielles appréciées
- Travail en petits groupes et sur base de contributions écrites des membres/participants.

FAIBLESSES

- Manque d'implication de certains membres et niveaux de contribution variables
- Manque de connaissance des membres par rapport aux secteurs abordés
- Manque de lien avec les données objectives
- Limite et fiabilité des données issues du rapport
- Absence de méthodologie commune pour le travail de mise en correspondance des données
- Faible participation des employeurs
- Tous les secteurs ne sont pas traités, quel impact sur les thématiques communes ?
- Difficulté de dégager du concret au niveau de l'identification des métiers prioritaires
- Pertinence de coller au secteur du plan de redéploiement IPIEQ ?
- Censure de certains diagnostics posés par les experts
- Quid des nouveaux métiers ? Lien avec l'AMEF ?

OPPORTUNITES

- Ouvrir les débats de l'Instance Bassin : professionnels de terrain, experts, enseignement supérieur,...
- Davantage axer les débats sur le prospectif
- Ouvrir les débats permet de faire connaître l'Instance Bassin EFE
- Intégrer les besoins de l'intérim.

MENACES

- Confidentialité/publicité des données
- Frilosité de certains acteurs
- Capacité de mobilisation des membres et des acteurs limitée
- Ne pas pouvoir donner suite à l'élan suscité
- Disparité des données fournies par les opérateurs
- Groupe de travail : mandat des participants ?
- Articulation entre groupes de travail et Instance notamment au point de vue décisionnel
- Faiblesse des données ne permet pas un diagnostic performant
- Sollicitation des mêmes experts par plusieurs IB EFE.

Comme expliqué ci-avant, pour la réalisation des rapports T1 et l'élaboration des thématiques communes prioritaires, l'Assemblée des Instances a décidé en mars 2016 que priorité serait donnée à l'actualisation des diagnostics et à l'approfondissement des recommandations en matière d'offre de formation et d'enseignement.

Les représentants du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Ministre de l'Éducation ont en outre particulièrement insisté pour que les thématiques communes prioritaires, formulées généralement en 2015 en termes de secteurs et métiers, soit traduites par les Instances en termes d'option pour l'enseignement qualifiant, ce qui constitue une difficulté supplémentaire pour les Instances.

Les travaux inter-bassins relatifs à l'élaboration d'une méthodologie commune pour la formulation des diagnostics et la détermination des thématiques communes prioritaires n'étant pas finalisés, chaque Instance a poursuivi ses travaux en 2016 sur base d'une méthodologie propre. Les Instances ont par contre adopté un canevas commun pour la présentation des diagnostics et recommandations 2016.

Fin 2016, les rapports T1 présentant les diagnostics et recommandations actualisés ont été adoptés et publiés sur les sites de chacune des Instances. Le 15 décembre 2016, un courriel du Secrétariat de l'Assemblée a invité l'ensemble des destinataires prévus par l'Accord de coopération à prendre connaissance de ces rapports.

Le tableau joint en annexe 1 synthétise la liste des thématiques communes 2016, par bassin, en précisant le lien avec les codes Rome V3 et les profils SFMQ.

4. Remise d'avis

L'article 9 de l'accord de coopération prévoit que les Instances bassin ont notamment pour mission de « *transmettre des informations, rendre des avis, formuler des orientations aux opérateurs d'enseignement qualifiant (y compris les CEFA), de formation professionnelle et d'insertion en matière d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle* ».

L'article 16, §1er de l'accord de coopération précise que « *les chambres « emploi et formation » ont pour mission d'émettre des avis, recommandations ou propositions concernant l'emploi et la formation en lieu et place des CSEF et ce lorsque des dispositions décrétales le prévoit (...)* ».

Dans ce cadre, les IB EFE et les chambres « emploi et formation » ont été amenées à rendre des avis sur les dispositifs suivants.

4.1. Agrément des Centres d'Insertion Socioprofessionnelle (CISP)

La procédure d'agrément prévoit que l'Administration sollicite l'avis de la chambre « emploi et formation » du bassin EFE dont relève géographiquement l'organisme candidat. L'avis de la chambre porte sur la pertinence de l'agrément des filières au regard de l'offre et des besoins de formation sur le territoire.

L'année 2016 a été marquée par une procédure de demande d'agrément ou de demande de renouvellement d'agrément de l'ensemble des CISP et de leurs filières, ce qui a généré un nombre considérable de dossiers à traiter.

Les avis rendus par les chambres « emploi et formation » portent principalement sur la pertinence de la filière quant aux besoins socio-économiques, au public-cible et à l'offre de formation existante. Ils sont, le cas échéant, assortis de suggestions (réorientation vers des formations qualifiantes « métiers porteurs », développement de partenariat, mise en place de stages en entreprise, ...) ou d'exemples à suivre (par exemple, l'intégration dans la filière de modules « atout » : langues, VCA, permis de conduire, ...).

Les méthodes de travail pour la remise d'avis varient selon les bassins (mise en place d'un groupe de travail au sein de la CSEF, audition des opérateurs, ...).

4.2. Appels à projets CNE 8 et CNE 9 du FOREM

Dans le cadre du décret du 12 janvier 2012 relatif à l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et au dispositif de coopération pour l'insertion, la chambre « emploi et formation » est sollicitée pour remettre un avis sur les appels à projets au FOREM en vue du financement d'actions de formation/insertion à destination des demandeurs d'emploi.

La procédure et le rôle des CSEF pour cette remise d'avis ont été modifiés en 2015 par rapport aux appels antérieurs, ne prévoyant notamment plus de remise d'avis de la chambre concernant chaque dossier individuellement mais la formulation de propositions et recommandations quant à la pertinence des projets à retenir au regard des besoins prioritaires définis sur le territoire.

L'implication insuffisante des Instances bassin dans l'appel à projets CNE 8 (2015) du FOREM a fait l'objet de diverses réactions des Instances bassin vers le FOREM et a été abordé à plusieurs reprises à l'Assemblée des IB EFE.

La procédure d'appel à projets et l'implication des IB EFE dans les différentes étapes de cette procédure ont été précisées en 2016 pour l'appel à projets CNE 8 : présentation préalable des besoins identifiés et priorités pour le FOREM à l'IB EFE, intégration des résultats des échanges avec l'IB EFE dans ces priorités, meilleure information sur les modalités opérationnelles du dispositif, clarification des délais dans la procédure, retour d'information vers les IB EFE, ...

4.3. Missions régionales pour l'Emploi

Les Missions régionales pour l'Emploi mettent en œuvre des actions d'insertion et d'accompagnement à destination de personnes éloignées de l'emploi. Elles doivent transmettre tous les ans au SPW un plan d'action annuel déclinant le plan local intégré d'actions concerté et trisannuel (PLIC) et comportant notamment les objectifs d'insertion pour l'année concernée, ainsi qu'un rapport d'activités. Ces plans et rapports sont présentés chaque année aux chambres « emploi et formation » et font l'objet d'un débat.

4.4. Crédit-adaptation

Le crédit-adaptation est un dispositif qui a pour objectif de promouvoir la formation au sein des entreprises en leur accordant une subvention destinée à couvrir les frais inhérents à la formation qualifiante, spécifique et collective des travailleurs qu'elles occupent. L'avis des chambres « emploi et formation » est sollicité à défaut d'existence d'organes consultatifs internes à l'entreprise ou d'un avis positif remis par ceux-ci sur le plan de formation.

4.5. Plan Formation-Insertion

Le Plan Formation-Insertion (PFI) est un dispositif qui permet à une entreprise de former un demandeur d'emploi selon ses besoins, méthodes et outils durant une période de 4 à 26 semaines avec pour obligation d'engager le stagiaire dans les liens d'un contrat de travail pour une durée au moins égale à celle de la formation. L'avis de la chambre « emploi et formation » est sollicité par le FOREM uniquement lorsqu'il s'agit de demandes collectives de PFI et en l'absence d'organes internes de consultation.

4.6. Filière de formation en alternance

La filière de formation en alternance permet à des jeunes de 15 à 25 ans d'acquérir une qualification en combinant une formation générale et professionnelle dans un centre de formation agréé et un stage pratique en entreprise.

Dans le cadre de l'octroi de primes aux employeurs et opérateurs, l'avis de la chambre « emploi et formation » est requis, principalement par rapport à la pertinence de la filière au regard du marché de l'emploi.

Cette consultation des chambres « emploi et formation » a pris fin à partir du 1^{er} septembre 2016 avec l'entrée en vigueur de la reconfiguration des incitants financiers à la formation en alternance.

4.7. Equipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant

En application du décret du 11 avril 2014 garantissant l'équipement pédagogique de l'enseignement qualifiant et fixant l'organisation des centres de technologies avancées, l'avis des chambres « emploi et formation » est sollicité sur la pertinence des demandes au regard du marché du travail et des infrastructures existantes sur le territoire.

Dans certains bassins, cette compétence d'avis est exercée par l'Instance bassin elle-même afin de favoriser la concertation avec les acteurs de l'enseignement.

4.8. Formation des travailleurs des Agences Locales pour l'Emploi (ALE)

La chambre « emploi et formation » est sollicitée pour les ALE de son ressort territorial pour remettre avis sur l'organisation d'une action de formation ou d'insertion socioprofessionnelle à destination des travailleurs qu'elle occupe, lorsque cette formation n'est pas agréée par ailleurs.

4.9. Plan de redéploiement de la chambre « enseignement »

Conformément au décret du 11 avril 2014 modifiant le fonctionnement des Instances de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant, l'avis de l'Instance bassin concernée est sollicité par le Gouvernement sur le Plan de redéploiement quadriennal de l'offre d'enseignement qualifiant proposé par la chambre « enseignement ».

En 2015, les différentes Instances bassin ont rendu des avis sur les plans quadriennaux des chambres « enseignement » couvrant la période 2015-2019.

4.10. Mission d'avis de l'IB EFE Bruxelles

Reprenant les missions consultatives exercées antérieurement par la Commission consultative Formation-Emploi-Enseignement (CCFEE), l'IB EFE Bruxelles a adopté en 2015/2016 les avis suivants :

- Avis 1 : Révision de l'Accord de coopération instituant le SFMQ (28/04/2015).
- Avis 2 : Plan de redéploiement de l'offre d'enseignement technique et professionnel de la chambre « enseignement » de Bruxelles (28/04/2015).
- Avis 3 : L'apprentissage du français pour les demandeurs d'emploi à Bruxelles (26/05/2015).
- Avis 4 : Modification du chapitre 2 du décret du 17 mars 1994 portant création de Bruxelles Formation et instituant la CCFEE (23/06/2015).
- Avis 5 : Avant-projet d'accord de coopération concernant l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (27/10/2015).
- Avis 6 : Plan de formation 2020 (28/09/2016).
- Avis 7 : Agrément et ré-agrément des OISP (2017-2019) (29/11/2016).
- Avis 8 : Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant 2015/2016 (28/06/2016).

Mission d'avis des IB EFE wallonnes : tableau récapitulatif 2015-2016

	CISP 2016	Filière Alternance (Nbre d'actions)		Crédit adaptation (Nbre dossiers)		Equipements (Nbre projets)		PFI (Nbre dossiers)		Formation ALE (Nbre dossiers)	
		2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
CSEF BW	43 filières	15	8	26	22	18	18	-	-	2	-
CSEF Mons	50 filières	358	386	3	3	-	243	-	-	6	5
	20 centres										
CSEF Centre	34 filières	415	606	9	4	-	-	-	-	8	5
	13 centres										
CSEF Hainaut Sud	56 filières	753	402	20	14	68	46	1	-	5	5
	23 centres										
CSEF HW	26 filières	97	92	6	9	18	31	-	-	-	-
	10 centres										
CSEF Namur	53 filières	457	425	12	27	110	134	1 (27)	1 (27)	1	
	25 centres										
CSEF Liège	25 filières	1101	907	28	51	311	334	-	-	-	-
	34 opérateurs										
CSEF Lux	32 filières	75	46	9	16	63	207	1	1	-	-
	14 opérateurs										
CSEF Verviers	20 filières	358	161	13	18	230	123	-	-	-	-
	9 opérateurs										
CSEF WAPI	25 filières	122	175	15	17	115	299	-	-	-	1
	10 opérateurs										

5. Développer des pôles de synergies

5.1. Cadre décréteil

L'article 9 de l'accord de coopération prévoit que les Instances bassin ont notamment pour mission « de développer des pôles de synergies afin de permettre l'émergence de projets communs visant à l'amélioration des dispositifs locaux de formation professionnelle, d'enseignement qualifiant et d'insertion ».

L'article 18 de l'accord de coopération définit comme suit les pôles de synergies et leurs modalités de développement :

« §1er. Afin de favoriser le développement de politiques croisées en matière d'enseignement qualifiant, de formation professionnelle, d'emploi et d'insertion au niveau local, chaque Instance bassin constitue en son sein des pôles de synergies.

Un pôle de synergies est obligatoirement constitué autour d'un secteur d'activité, d'une filière professionnelle, ou d'un métier identifié par l'Instance bassin conformément aux dispositions prévues à l'article 11.

L'Instance bassin détermine combien et quels pôles de synergies elle crée, en fonction des secteurs d'activité, filières professionnelles et métiers qu'elle a identifiés.

Elle désigne les membres de chaque pôle de synergies qu'elle crée. Un pôle de synergies doit toutefois obligatoirement rassembler des représentants d'entreprises locales et/ou d'intercommunales de développement économique et/ou de partenaires sociaux locaux, d'opérateurs locaux de l'emploi et/ou de la formation professionnelle et/ou de l'insertion et d'opérateurs d'enseignement qualifiant (secondaire, et/ou de promotion sociale) situés sur le bassin EFE et compétents dans le secteur d'activité, la filière professionnelle ou le métier visé.

Un pôle de synergies se réunit de manière régulière et selon des modalités concertées avec l'Instance bassin. Il prend ses décisions par consensus. Les pôles de synergies communiquent les décisions prises et les orientations à l'Instance bassin concernée.

Il est créé pour une durée limitée à trois années maximum, renouvelable après évaluation de son fonctionnement par l'Instance bassin.

§2. La mission des pôles de synergies est de favoriser l'émergence de projets associant le plus largement possible les forces vives d'un secteur porteur dans un bassin EFE déterminé afin de permettre l'amélioration des dispositifs locaux d'enseignement qualifiant, de formation et d'insertion dans ce secteur (...).

§3. Un projet doit obligatoirement viser le développement d'actions de type additionnel, innovant ou émergent, s'inscrivant dans la filière professionnelle ou le métier autour duquel s'articule le pôle de synergies et développant un ou plusieurs aspects spécifiques tels que notamment :

- la mise en œuvre de curricula harmonisés valorisant les acquis formels, informels et non formels et s'inscrivant dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie;*
- la gestion commune des places de stage ou d'alternance;*
- la mise en commun d'infrastructures ou d'équipements entre différents opérateurs;*
- le développement et la gestion commune d'actions d'information et de sensibilisation au secteur d'activité, à la filière professionnelle ou au métier visé;*
- le développement et la gestion commune d'actions liées à l'apprentissage des langues dans le qualifiant;*
- le développement et la gestion commune d'actions liées à la lutte contre l'abandon scolaire et la non-qualification;*
- le développement et la gestion commune d'actions liées à la formation continuée des enseignants et des formateurs du qualifiant;*
- les relations entre entreprises et opérateurs d'enseignement qualifiant et de formation.*

Le public visé par le projet est constitué principalement des élèves des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} degrés de l'enseignement secondaire technique et professionnel de plein exercice et en alternance et de l'enseignement spécialisé, des étudiants de l'enseignement de promotion sociale, les apprenants de l'IFAPME ou du SFPME, les demandeurs d'emploi inscrits auprès des services publics de l'emploi, sans restriction.

Le projet doit également favoriser :

- 1° les synergies et la complémentarité entre les différents acteurs concernés au sein du bassin; et/ou
- 2° la construction de filières garantissant la continuité des parcours de qualification des futurs travailleurs.

En outre, une priorité est accordée par l'Instance bassin aux projets reposant sur:

- 1° l'association de partenaires différents et complémentaires permettant une mise en parcours (par exemple « enseignement/formation-stage-insertion-emploi »);
- 2° la création de nouveaux partenariats permettant la création de nouvelles filières (notamment les métiers émergents);
- 3° les associations s'articulant autour de politiques et d'outils préexistants tels que les conventions sectorielles, la validation des compétences, le SFMQ, les Centres de compétences ou de références et les CTA (...). »

5.2. Approche globale

Les thèmes retenus par les Instances bassin pour le développement des pôles de synergies trouvent leurs origines pour la plupart :

- d'une part, dans la concertation entre acteurs du bassin menée lors de l'élaboration des rapports analytiques et prospectifs et la définition des thématiques communes prioritaires ;
- d'autre part, dans les axes thématiques transversaux proposés par l'Assemblée des Instances bassin (stages et formation en alternance, orientation et information sur les métiers, utilisation des équipements).

Certains pôles de synergies s'inspirent ou poursuivent également des actions et projets menés antérieurement par les Comités subrégionaux de l'emploi et de la formation.

Définis pour la plupart sur base des premiers rapports et recommandations des Instances émis fin 2015 et fin 2016, ces pôles de synergies sont pour la plupart aux premières étapes de leur développement.

Globalement, en termes de classification, on peut distinguer :

- Les pôles de synergies axés sur un secteur ou un métier :
 - Suivant une approche globale Secteur :
 - * IB EFE WAPI : Construction
 - * IB EFE Namur : Construction
 - * IB EFE Luxembourg : Aide aux personnes
 - * IB EFE Namur : Santé/Service aux personnes
 - * IB EFE WAPI : Agro-alimentaire
 - * IB EFE Huy Waremme : Produits locaux – Circuits courts
 - Suivant une approche ciblée Métiers :
 - * IB EFE Luxembourg : Construction-Chauffagiste
 - * IB EFE Liège : Monteur technicien et installateur en chauffage et sanitaire
 - * IB EFE Brabant wallon : Construction-Chauffage
 - * IB EFE Hainaut-Centre : Construction-Métiers du bois
 - * IB EFE Namur : Maintenance, Electricité et HVAC
 - * IB EFE Brabant wallon : Métiers technologiques
- Les pôles de synergies axés sur des thématiques transversales :
 - Stages et alternance :
 - * IB EFE Hainaut-Sud : Alternance
 - * IB EFE Verviers : Stages, secteur aide aux personnes et collectivités
 - * IB EFE Liège : Thématique abordée dans l'ensemble des pôles

- Orientation et promotion des métiers :
 - * IB EFE Hainaut-Sud : Orientation
 - * IB EFE Hainaut-Centre : Orientation
 - * IB EFE Luxembourg : Industrie image des métiers
 - * IB EFE Huy Waremme : Orientation tout au long de la vie
 - * IB EFE Verviers : Ouvre-Boîtes, sensibilisation aux métiers techniques
- Mutualisation des équipements :
 - * IB EFE Hainaut-Centre : Industrie – Partage des ressources humaines et matérielles
 - * IB EFE WAPI : Mutualisation des équipements pédagogiques de formation
 - * IB EFE Liège : Thématique abordée dans l’ensemble des pôles
- Compétences de base :
 - * IB EFE WAPI : Acquisition des compétences de base
 - * IB EFE Bruxelles : Alpha-Val
 - * IB EFE Verviers : Esprit d’entreprendre
 - * IB EFE Huy-Waremme : Niveau 5 du cadre européen des certifications
 - * IB EFE Liège : NEETS
 - * IB EFE Hainaut-Sud : Réseau de coordination et de promotion d’accueil des enfants

Les apports positifs du développement des pôles de synergies les plus fréquemment cités dans les rapports d’activité sont :

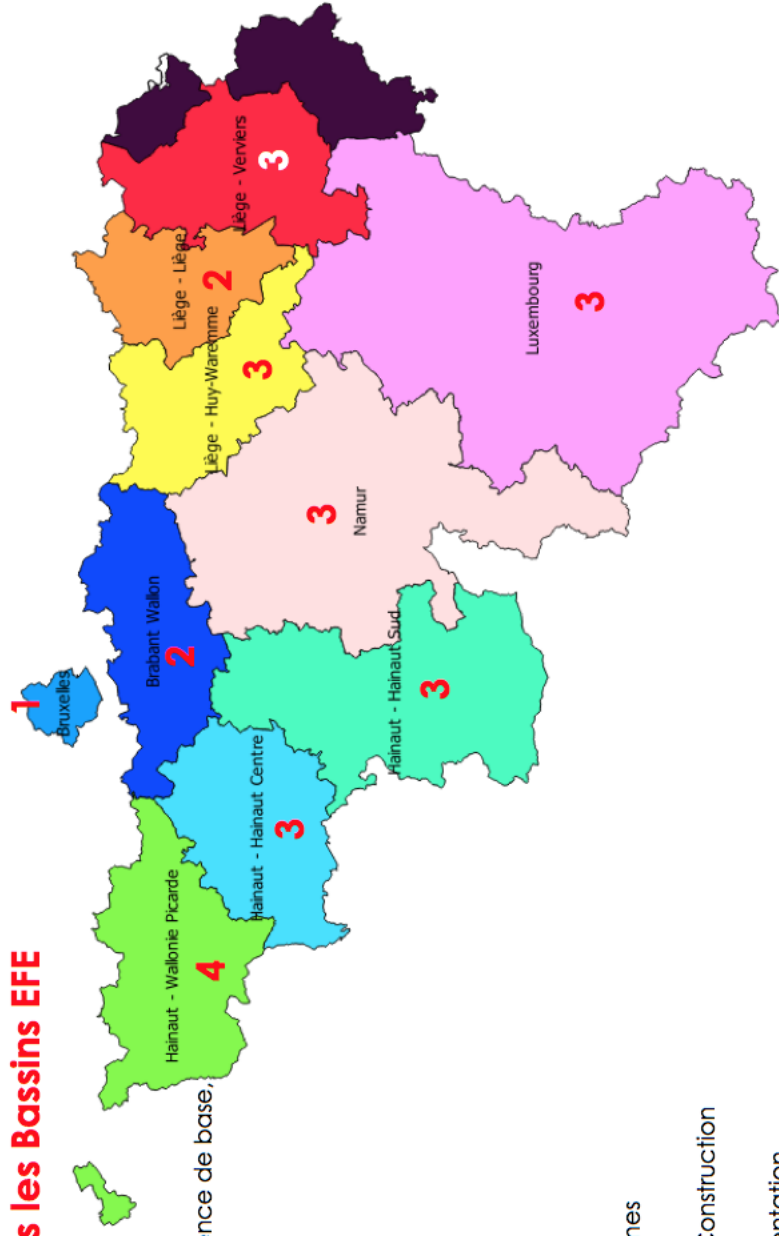
- le développement de partenariats multi-acteurs ;
- la volonté des acteurs d’avancer sur des projets concrets ;
- le soutien des secteurs professionnels concernés ;
- l’apport de partenaires sortant du cadre des acteurs du bassin ;
- la définition d’objectifs précis et partagés ;
- l’apport, dans certains cas, du plan de redéploiement de la chambre « enseignement », en termes de moyens financiers ;
- la méthodologie d’animation.

Les difficultés les plus citées dans la mise en œuvre des pôles de synergies sont :

- les difficultés de mobilisation des acteurs ;
- les moyens humains et financiers insuffisants ;
- les difficultés à concrétiser les projets ;
- l’évaluation de l’impact des actions menées ;
- les règles administratives et décrétales ;
- la temporalité ;
- la méthodologie d’animation.

Bassins Enseignement qualifiant – Formation - Emploi

27 pôles de synergies dans les Bassins EFE



-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

- 4 pôles : Construction, Agroalimentaire, Compétence de base, Mutualisation des équipements
- 1 pôle : Alpha-val
- 2 pôles : Construction, Industrie
- 3 pôles : Circuits locaux, Orientation, Niveau 5DF
- 2 pôles : Installateur sani-chauffage, NEETS
- 3 pôles : Ouvre-boîtes, Esprit d'entreprise, Stage
- 3 pôles : Industrie, Construction, Aides aux personnes
- 3 pôles : Santé/Service aux personnes, Industrie, Construction
- 3 pôles : Réseau accueil enfants, Alternance, Orientation
- 3 pôles : Orientation/Image des métiers, Construction, Industrie

5.3. Pôles de synergies par bassin

IB EFE Brabant wallon

- Pôle de synergies « Emploi des personnes peu scolarisées »

Objectifs : mettre en lien les emplois accessibles et le public peu scolarisé par la participation à diverses actions (table ronde des opérateurs de l'ouest, Jobday, ...) et analyses.

Partenaires : FOREM, les communes et les CPAS de Tubize, Ittre, Rebecq, Braine-le-Château, l'UCM, l'IBW, les associations d'entreprises Tubusiness et l'UED, la table ronde des opérateurs de l'ouest du Brabant wallon.

- Pôle de synergies « Stages en entreprises »

Objectifs :

- centraliser les informations et mettre en place une voie unique de promotion des stages en entreprise ;
- recensement des acteurs mettant en lien l'offre et la demande de stages.

Partenaires : partenaires sociaux, IFAPME, CISP, CPAS,...

- Pôle de synergies « Industrie – Métiers technologiques »

Objectifs : par la concertation avec les acteurs des secteurs, identifier et mettre en œuvre les actions prioritaires pour les métiers de l'installation électrique, du froid, de la maintenance tertiaire et industrielle, de la mécanique véhicules, de la chimie, de la (bio)pharmacie et des sciences de la vie, de l'usinage et de l'assemblage, de la production de denrées alimentaires.

Partenaires : Volta, IFPM, Educam, Cefochim, Alimento, Agoria, Essencia, FOREM, IFAPME, IB EFE Bruxelles

IB EFE Bruxelles

- Pôle de synergies « AlphaFLEVal »

Objectifs :

- sensibiliser les acteurs de la VdC à la façon de s'adresser au public alpha ;
- sensibiliser les acteurs de l'Alpha/FLE à l'intérêt de la VdC ;
- organiser des modules courts de français pour un public FE candidat à la VdC dans 6 métiers.

Partenaires : Consortium VdC, Centres de validation, EPS, Mission locale, Actiris, OISP.

IB EFE Hainaut Centre

- Pôle de synergies « Construction »

Objectifs : mise en lien concrète des employeurs et opérateurs de formation/enseignement centrée sur les métiers du bois en vue d'améliorer l'adéquation des formations au besoin du marché.

Partenaires : Confédération de la construction, Fonds de formation de la Construction, FGTB, CSC, EWETA, FOREM, IFAPME, AGERS, EFT, établissements d'enseignement, Lire et Ecrire.

- Pôle de synergies « Industrie »

Objectifs : identification et mise en commun des ressources humaines et matérielles des opérateurs de formation et d'enseignement dans les métiers de l'installation électrique, du froid, de la maintenance tertiaire et industrielle, de la mécanique véhicules, de la chimie, de la (bio)pharmacie et des sciences de la vie, de l'usinage et de l'assemblage, de la production de denrées alimentaires.

Partenaires : Fonds sectoriels, représentants syndicaux FGTB/CSC, FOREM, établissements d'enseignement qualifiant, établissement d'EPS, Centres de compétences, EWETA.

- Pôle de synergies « Orientations, images des métiers ».

Objectifs : Pilotage et mise en œuvre de l'action « valorisation de l'enseignement qualifiant et promotion des métiers techniques et technologiques », développement d'actions complémentaires en matière d'orientation professionnelle sur le bassin.

Partenaires : Représentants syndicaux (FGTB/CSC) et patronaux (UCM, Manpower, Synergie, groupement d'entreprises), représentants de l'enseignement (primaire, secondaire général et qualifiant, CPMS) représentants de la formation (FOREM, CEFO, IFAPME, OISP, CDC Technocampus).

IB EFE Hainaut-Sud

- Pôle de synergies « Petite enfance »

Objectifs :

- développer le réseau préexistant de coordination et de promotion d'accueil d'enfants ;
- informer les membres du réseau ;
- créer des synergies entre les différents promoteurs et acteurs du secteur ;
- relais auprès des opérateurs de formation pour la mise en œuvre de projets répondant aux besoins exprimés par les membres (par exemple, formation sur l'accueil des enfants migrants).

Partenaires : ONE, pouvoirs organisateurs de l'accueil de l'enfance, professionnels des secteurs, opérateurs d'enseignement qualifiant et de formation (FOREM, CRIC, CISP, EPS, enseignement secondaire, ...).

- Pôle de synergies « Alternance »

Objectifs :

- promotion et valorisation de la formation en alternance, sensibilisation des entreprises ;
- soutien au Salon Alt&Job2017, dans la perspective d'une organisation en 2018 à Charleroi.

Partenaires : CEFA, IFAPME, FOREM, entreprises.

- Pôle de synergies « Orientation »

Objectifs :

- évaluation, renforcement et poursuite du projet « découverte des métiers » ;
- travail spécifique sur les options porteuses peu fréquentées ;
- articulations avec la Cité des Métiers de Charleroi.

Partenaires : Cité des Métiers, Bureau de la Chambre enseignement, Fondation pour l'enseignement.

IB EFE Huy Waremmé

- Pôle de synergies « Orientation tout au long de la vie »

Objectifs :

- développer des partenariats des acteurs locaux de l'orientation autour de deux projets concrets : organisation de visites d'entreprises pour les élèves de 2^{ème} secondaire dans le cadre du projet « Orient'Action », avec préparation des visites en aval et exploitation en amont ;
- rencontre entre jeunes et professionnels et entre professionnels de l'orientation dans la suite du projet antérieur « je m'informe, je choisis ».

Partenaires : CISP, EPS, CPMS, AEI, CDM, FOREM, IFAPME, entreprises.

- Pôle de synergies « Circuits courts, économie circulaire »

Objectifs :

- développer la visibilité et la mise en réseau de la filière maraichage sur le territoire ;
- création d'un site plateforme pour répondre à ces besoins, permettre aux opérateurs EFE d'identifier les besoins de ces acteurs en matière de main d'œuvre et de formation.

Partenaires : enseignement, CISP, EPS, AIE, IFAPME, Créjob, réseau Repair café, Hippopassion, Solidaris, ...

IB EFE Liège

- Pôle de synergies « Monteur Technicien et Installateur en chauffage et sanitaire »

Objectifs : réaliser un état des lieux du métier et des formations qui y mènent, en analyser les forces et faiblesses et formuler des propositions d'amélioration aux acteurs concernés.

Partenaires : FOREM, GRE Liège, IFAPME, ICS Liège, FFC, CISP, CEFA, Plein exercice, EPS, Conseil zonal de l'alternance, PMS, CEFO, SIEP.

- Pôle de synergies « NEETS »

Objectifs : Répondre à l'interpellation des opérateurs (porteurs de projets FSE) qui rencontrent des difficultés pour accrocher et maintenir le public « NEETS ». Ces programmes de formations s'inscrivent dans le cadre de la « Garantie Jeunesse ».

Partenaires : FOREM, CEFO, CEFA, CISP, IFAPME, secteur de la Jeunesse (Fédération des Maisons de jeunes), secteur de l'Aide à la Jeunesse (AMO, Droit des Jeunes, CIAJ, Reliance, IPPJ, CAAJ), secteur de l'Enseignement (FWB, CPMS, SAS), secteur de la Santé mentale (ISOL), Agence FSE, Province de Liège, CPAS, SIEP, Lire et Ecrire, CRIPEL, ...

IB EFE Luxembourg

- Pôle de synergies « Industrie »

Objectifs :

- mise en place de pré-formation et/ou remise à niveau pour les formations de soudeur, agent de maintenance, électromécanicien, polymaintienicien, en vue de répondre au manque de candidats pour ces formations ;
- promotion de l'utilisation des CTA de Virton (maintenance d'une ligne de production) et de Marche en Faméne (travail de la tôle).

Partenaires : FOREM (AMEF), Centre FOREM de Formation de Libramont, Idelux, CISP, Institut communal d'enseignement technique de Bastogne.

- Pôle de synergies « Construction »

Objectifs :

- métier de chauffagiste : projet pilote de formation en alternance, augmentation de l'offre de formation, mise en commun des équipements ;
- métier de couvreur : augmentation de l'offre de formation (sera envisagée ultérieurement) ;
- métier de conducteur d'engins de chantier : augmentation de l'offre de formation (sera envisagée ultérieurement) ;
- formation des professeurs de cours techniques dans le secteur de la construction, via le salon des outils pédagogiques ;
- valorisation des filières et métiers techniques au sein du salon Objectif Métier ;
- analyse des causes d'abandon des jeunes en cours de formation (sera envisagée ultérieurement).

Partenaires : Confédération wallonne de la Construction, Fonds de formation de la Construction, FOREM, IFAPME, ICET Bastogne.

- Pôle de synergies « Secteur de l'aide à la personne »

Objectifs : plan d'actions centré sur quatre métiers : aide-ménager social, aide-familial, aide-soignant, accompagnateur de vie :

- interpeller le SFMQ pour les métiers d'aide-soignant et d'aide-familial ;
- développer une formation ou une formation alternée pour le métier d'aide-ménager social ;
- mettre en place une préformation pour les métiers de l'aide à la personne ;
- uniformiser le suivi et l'évaluation des stagiaires, développer les places de stage ;
- rendre visible et promouvoir les accès aux métiers de l'aide à la personne.

Partenaires : CISP, OAFL, EPS, FOREM, MRS, crèches, comité de pilotage du projet FSE « Enseigner-former-employer pour l'accueil des enfants en province du Luxembourg ».

IB EFE Namur

- Pôle de synergies « Maintenance, Electricité, HVAC »

Objectifs : contribuer à répondre aux besoins importants détectés pour les métiers de la « Maintenance, Electricité et HVAC » ainsi qu'au manque de candidats dans ces filières de formation et d'enseignement notamment par des actions de découverte et de promotion de ces métiers ainsi qu'en améliorant la concertation entre acteurs.

Partenaires : secteurs professionnels, fonds sectoriels, fédérations et groupements d'entreprises, écoles et centres de formation, FOREM, CDM, World skills, ...

- Pôle de synergies « Santé – Service aux personnes »

Objectifs :

- développer une formation d'aide-familial/aide-soignant dans le sud du bassin namurois ;
- assurer une meilleure planification des stages d'aide-familial dans l'enseignement de plein exercice et de promotion sociale ;
- réaliser une plaquette Orientation reprenant l'ensemble des métiers en secteur et les passerelles entre ceux-ci.

Partenaires : écoles et centres de formation, Forem, MIRE, CEFO, employeurs et fédérations sectorielles,

IB EFE Verviers

- Pôle de synergies « Stages secteur Aide à la personne et la collectivité »

Objectifs :

- analyse du secteur de l'aide à la personne et la collectivité sous l'angle des stages proposés par les acteurs de l'enseignement et de la formation, complétée d'une enquête auprès des acteurs concernés et de l'organisation d'une rencontre entre ceux-ci ;
- interpellation des autorités compétentes pour lever les points de blocage et résoudre les difficultés recensées.

Partenaires : écoles, centres de formation pour adultes, services d'aides et de soins à la personne, membres de l'Instance.

- Pôle de synergies « Esprit d'entreprendre »

Objectifs : informer et outiller les acteurs (établissements d'enseignement, CPMS, IFAPME) sur la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et les outils existants.

Partenaires : IFAPME, CPMS, établissement d'enseignement secondaire.

- Pôle de synergies « Ouvre-Boîtes »

Objectifs : actions de sensibilisation aux activités, technologies et métiers au sein d'entreprises du bassin, à destination des enseignants, des élèves et de leurs parents (5ème et 6ème primaires, 1er degré du secondaire).

Partenaires : chambre « enseignement », réseaux d'enseignement, centres PMS, Cité des Métiers de Liège, Comité Entreprises de la CCI.

IB EFE WAPI

- Pôle de synergies « Construction »

Objectifs :

- action de lutte contre le dumping social auprès des communes et adjudicateurs de la WAPI ;
- actions vis-à-vis de l'évaluation des stages et de l'amélioration de leur qualité ;
- sensibilisation au Building Information Modeling en WAPI ;
- actions de sensibilisation et orientation des métiers de la construction ;
- création de possibilités d'agrèments dans les techniques du froid pour les élèves du qualifiant ;
- renforcement de l'accompagnement et du suivi des stagiaires en stage et à l'emploi (lutte contre le décrochage) ;
- Label Stage : site internet permettant le dépôt de dossiers de candidatures par les entreprises en vue de leur labellisation.

Partenaires : syndicats, Confédération Construction, FOREM, IFAPME, CISP, CEFA, AVIQ, Start Construction, enseignement, ...

- Pôle de synergies « Acquisition des compétences de base »

Objectifs :

- renforcer l'offre en formation générale de base, l'offre de remise à niveau et l'offre en alphabétisation afin de permettre au public visé de s'impliquer ensuite dans une formation professionnelle ;
- différentes actions pour poursuivre cet objectif : Plateforme Alphabétisation Réseau insertion, formation « Insertion stéréotypes et préjugés », jeu « La course à l'insertion », formation « Dynamique motivationnelle des demandeurs d'emploi ».

Partenaires : acteurs de l’alphabétisation, CISP, acteurs de l’insertion, professionnels de l’emploi et de la formation.

- Pôle de synergies « Mutualisation des équipements pédagogiques de formation »

Objectifs : améliorer la visibilité et renforcer l’utilisation des outils, ressources et équipements du territoire, la mise en réseau des acteurs, la mise en commun des bonnes pratiques et du matériel.

Partenaires : coordinateurs des CTA du bassin, IFAPME, FOREM Formation, enseignement qualifiant, syndicats.

- Pôle de synergies « Agro-alimentaire »

Objectifs : rassembler les forces vives du secteur agroalimentaire en WAPI par trois types d’action : étude sur l’attractivité, les représentations et les conditions de travail dans ce secteur, actions de sensibilisation et d’orientation (capsules vidéo, concours, unités mobiles de formation, visites d’entreprise, ...), sensibilisation des entreprises à l’importance des stages (speed-dating, label sage, ateliers de partage des bonnes pratiques, ...).

Partenaires : syndicats, FOREM, CISP, enseignement, enseignement spécialisé, fonds sectoriels, intercommunales, Conseil de développement WAPI, ...

6. Assurer le bon fonctionnement des chambres

Selon l’article 9 de l’accord de coopération les Instances bassin ont notamment pour mission « *d’intégrer et assurer le bon fonctionnement des chambres de l’Instance bassin telles que définies à l’article 6* », à savoir les chambres subrégionales de l’emploi et de la formation et les chambres « enseignement ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau dispositif, l’ensemble des Instances bassin ont mis en place en 2015 de nouveaux outils visant la communication interne et externe des Instances : site internet, page Facebook, newsletters, stands de présentation, ...

L’ensemble des Instances ont également organisé, en 2015-2016, diverses activités visant à présenter et faire connaître les nouvelles Instances et leurs missions aux acteurs du territoire.

6.1. Les chambres « emploi et formation »

Complémentairement à leur mission d’avis, les chambres « emploi et formation », s’appuyant sur les pratiques et l’expérience développée par les ex-Comités subrégionaux de l’emploi et de la formation animent différentes plateformes partenariales à l’échelle du bassin et développent différents projets et actions en lien avec l’emploi, la formation et l’insertion.

Dans les débats préalables à la conclusion de l’accord de coopération, les interlocuteurs sociaux ont insisté pour que cette capacité d’action des CSEF soit préservée dans le nouveau dispositif.

En 2015-2016, les chambres « emploi et formation » ont assuré la continuité des projets des cours et développé de nouvelles actions. Ces actions, détaillées par bassin ci-après, concernent principalement les thématiques suivantes : l’accueil de la petite enfance, la mobilité, l’alphabétisation, les NEET et publics éloignés de l’emploi, l’écoute et la participation des stagiaires, l’information sur les métiers et l’orientation, le développement de lien entre les acteurs de l’insertion socio-professionnelle et de la santé mentale, ...

CSEF Brabant wallon

- **Accueil de la petite enfance** : participation au groupe de travail visant à visibiliser et valoriser le travail effectué par les Haltes-accueil ; participation à la Table ronde du FOREM et aux réunions sur la gestion active de la réserve de main-d'œuvre.
- **Mobilité** : brochure « Solutions de mobilité en Brabant wallon » ; animation de séances d'information au Salon de l'emploi de Jodoigne.
- **« Métiers porteurs ? Candidats rares ? »** : nouvelle édition de la brochure.
- **Girl's day/Boy's day** : réunions du groupe de travail ; accompagnement de groupes d'élèves ; organisation d'une journée de sensibilisation aux stéréotypes de genres liés aux choix des métiers pour les acteurs de l'orientation et les jeunes.

IB EFE Bruxelles

- **Les « midis du bassin »** : séances d'information permettant l'approfondissement de matières traitées par l'IB (stage et immersion en entreprise, primo-arrivants, soft-skills).
- **Collecte des données EPS et Alternance** : appui sur un chercheur indépendant pour « défricher » certaines données plus difficiles à appréhender.
- **Participation aux travaux de la Task-Force « Emploi-Formation-Enseignement » de la Stratégie 2025** : le secrétariat de l'Instance a participé à l'ensemble des travaux et assuré une place centrale dans certains d'entre eux, notamment en assurant le rôle de pilote des GT Cadastre et Alternance.

CSEF Huy Waremme

Instance bassin

- **NEET et garantie Jeunesse** : organisation d'une matinée d'échanges et réflexion pour tous les acteurs EFE du bassin.
- **« Métiers porteurs, candidats rares ? »** : participation à la réalisation et à la diffusion de la brochure.
- **« Métierama : mon métier, un jeu pour y penser »** : animation de séances d'information et d'appropriation de l'outil.
- **« Girl's day, Boy's day »** : animations en classe de 2ème et 4ème secondaire générale, technique et spécialisé.
- **Actions pour les jeunes** : création d'outils d'information sur les actions développées en faveur des jeunes (répertoire, newsletter, ...) en réponse aux demandes exprimées par les professionnels de l'ISP lors du séminaire sur les NEET.
- **Accueil de l'enfance** : séance d'information co-organisée par trois IB EFE sur l'appel à projets ONE concernant la création de places d'accueil.

Chambre « emploi et formation »

- **Plateforme Alpha** : rassemble les acteurs de l'alpha et services proches en vue de répondre plus efficacement aux besoins sur le bassin.
- **Plateforme « Publics très éloignés de l'emploi »** : visant à créer des synergies entre différents secteurs de l'ISP, de la santé et du handicap.
- **« Je termine l'école, mon parcours de chercheur d'emploi »** : actualisation de l'outil.
- **Dispositif d'écoute et de participation des stagiaires** : en cours depuis 2013, en vue de recueillir l'avis des bénéficiaires sur leur parcours d'insertion professionnelle.

CSEF Liège

Instance bassin

- **Colloque de présentation de l'IB EFE en avril 2016** : « L'IB EFE de Liège, une nouvelle dynamique territoriale ».
- **Actions de sensibilisation et d'information sur l'enseignement qualifiant** : à destination des futurs enseignants du 1^{er} degré secondaire et des futurs instituteurs ; quatre journées en 2015-2016 ; visites de CTA, CDC, ateliers, ...
- **Colloque « Approcher l'orientation au premier degré ... Quels outils ? » (septembre 2015)** : en collaboration avec les chambres enseignement de Huy-Waremme et Verviers.
- **Orient' Actions** : projet pilote dans le prolongement du colloque sur l'orientation, mené par les trois Chambres en collaboration avec la Cité des Métiers de Liège ; démarche d'orientation impliquant la découverte de soi, de l'entreprise et des métiers.
- **« Métierama : mon école, mon métier »** : réédition du jeu et des fiches-métiers aux écoles et CPMS.
- **Projet Didacticar** : présentation du projet au CTA à l'attention des écoles de la Province organisant des sections du secteur automobile.

Chambre « emploi et formation »

- **Suivi cohorte** : finalisation du projet avec présentation du rapport de la SONECOM.
- **Bien-être en formation et au travail** : clôture du projet par un colloque.
- **Concertation opérateurs de formations-partenaires sociaux** : poursuite des travaux de la CCSR, élargissement de sa composition.
- **Accueil de la petite enfance** : coordination d'une rencontre au niveau des trois bassins de la province autour de la création de 100 places d'accueil.
- **Concertation-Médiatisation** : avenir du dispositif de médiation dans le contexte « bassins ».

CSEF Luxembourg

- **Animation des plateformes partenariales** : réunions régulières des partenaires de la région, des opérateurs de formation et d'insertion afin de développer la connaissance mutuelle, les filières et passerelles, la création de nouvelles actions, la circulation de l'information, ... Développement d'actions : visites d'entreprises et de centres de formation, informations sur les évolutions en cours (contrat d'alternance, transferts de compétence, appels à projets, ...).
- **Plateforme Alpha-FLE-RAN** : poursuite du projet initié en 2005 en collaboration avec différents acteurs ; plusieurs réunions de la plateforme et réalisation d'une brochure présentant l'offre d'alphabetisation, remise à niveaux et français langue étrangère.
- **Plateforme Santé mentale** : mise en lien des opérateurs (AVIQ, CISP, CPAS, FOREM, ...) et les acteurs de la santé mentale pour mener des actions de rapprochement des deux mondes et faciliter le suivi des patients, dans une logique de réinsertion socio-professionnelle.
- **Groupe de travail législation chômage** : séances d'information en collaboration avec l'ONEM, le FOREM, les organisations syndicales. Dans la foulée, mis en place de diverses actions : brochure sur les dispenses octroyées par l'ONEM, actions « Vis ma vie » (échanges entre opérateurs d'ISP et facilitateurs ONEM, ...).
- **La capacité de travail** : comment s'y retrouver : deux journées d'informations pour les opérateurs d'insertion avec la collaboration de l'ONEM, du FOREM, l'INAMI, le SPF Sécurité sociale, l'AVIQ, les mutualités, les syndicats, ...
- **Le répertoire de l'insertion et de l'accompagnement** : actualisation et refonte de l'outil en 2016.

CSEF Namur

Chambre « emploi et formation »

- **Rencontres entre acteurs de l'orientation scolaire et professionnelle** : projet initié en 2014, poursuivi en 2015 (11 rencontres) et 2016 (8 rencontres).
- **Actualisation du répertoire des formations en langue française sur le territoire** : en collaboration avec Lire et Ecrire Namur et le Centre Action Interculturelle.
- **Rencontres CTA-FOREM** : entre les responsables du FOREM Namur et les 4 coordinateurs des CTA du bassin afin de mieux faire connaître les outils disponibles et développer les collaborations. Travail plus approfondi développé dans le domaine des sciences appliquées pour les secteurs de la chimie, la pharmacie et la biologie.
- **Guides relatifs aux stages en entreprises** : en collaboration avec la DREMT, réalisation d'une fiche d'information sur les stages en entreprise à destination des élèves de l'enseignement secondaire ; en collaboration avec un fonds sectoriel (fabrications métalliques), réalisation d'un guide pratique à destination des entreprises sur les modalités de suivi des stages.
- **Raconte-moi ton secteur** : organisation d'une rencontre ayant pour objet la présentation du secteur de l'insertion socioprofessionnelle aux organismes actifs dans le domaine de la santé mentale et de la prise en charge des problèmes d'assuétude.
- **Brochure sur les milieux d'accueil de la petite enfance** : mise à jour de la brochure et du répertoire de l'ensemble des milieux d'accueil du territoire.
- **« Métiers porteurs ? Candidats rares »** : nouvelle édition de la brochure.

CSEF Hainaut Sud

Instance bassin

- **Projet « Essaimage »** : participation de l'Instance au projet du BEP de la Province de Namur, visant à redynamiser l'arrondissement de Philippeville dans une perspective de moyen terme.
- **Projet « Neurocréativité »** : participation au projet du BEP de la Province de Namur au projet visant à offrir à 12 coaches en réinsertion professionnelle 14 jours de formation continuée à l'utilisation de techniques créatives et d'analyses motivationnelles.
- **CForma +** : participation au développement et à la promotion du portail « CForma+ » à destination des demandeurs de formation.

Chambre « emploi et formation »

- **Rencontre des praticiens de l'insertion** : séminaire co-organisé avec la FUNOC pour les professionnels de l'insertion sur différents thèmes : jeunes, addictions, justiciables, publics d'origine étrangère.
- **Problématique NEETS** : rencontre avec Nicolas Farvagne (ORSEU-Lille).
- **Dossiers FSE** : organisation d'échanges entre partenaires pour favoriser transparence et synergie.
- **Professionalisation des acteurs de terrain** : rencontres avec les acteurs (CPAS, MIRE, AVIQ, FOREM, ...) pour travailler sur le concept d'employabilité ; colloque prévu en 2017.

IB EFE Hainaut-Centre

Chambre « emploi et formation » Mons

- **Projet « Ecoute et participation des stagiaires »** : poursuite du projet initié en 2007.
- **Réseau ISP/Santé sociale** : en partenariat avec le PCS de Mons, projet visant la prise en charge conjointe des personnes en formation/insertion présentant des difficultés sociales qui freinent leur insertion.
- **Réseau des acteurs de l'alphabétisation** : deuxième état des lieux de l'offre de formation en alphabétisation et FLE ; coordination d'un projet pilote européen visant l'accès à la formation, l'emploi ou la participation citoyenne de publics en désaffiliation sociale qui n'ont pas accès aux dispositifs de formation en alphabétisation.

Chambre « emploi et formation » Centre

- **Plateforme Diversité** : réunion des partenaires locaux de l'ISP afin de développer des actions de promotion de la diversité et d'égalité des chances, notamment vis-à-vis des employeurs.
- **Santé mentale** : répertoire des services psycho-médico-sociaux en région du Centre, à l'attention des professionnels de l'ISP ; rencontrer entre les professionnels des deux mondes.
- **Brochure « Emploi indépendant »** : en cours, en collaboration avec l'UCM.

Actions conjointes CEF Mons/Centre

- **Passeport pour l'emploi** : catalogue de l'offre de formation/insertion du bassin.
- **Cap sur ton métier** : séances d'information sur la transition école/marché du travail pour le public jeune en fin de parcours scolaire.
- **Ateliers thématiques** : matinée de travail avec les partenaires de l'ISP afin de dégager des actions prioritaires sur le territoire.

CSEF IB EFE Verviers

Chambre « emploi et formation »

- **Positive** : plateforme d'organismes spécialisés en initiatives de transition et insertion vers l'emploi visant la mise en réseau et le partenariat.
- **Plateforme Alpha-FLE** : passerelles entre opérateurs Alpha-FLE et avec les opérateurs de formations professionnelles; visibilité des possibilités existantes sur le bassin ; test à l'entrée et à la sortie des formations ; projets de partenariat avec le Consortium Validation des compétences.
- **Plateforme 45+** : brochure « Pourquoi engager un 45+ » à destination des formateurs, jobcoachs et professionnels de l'ISP avec pour objectif d'aider un professionnel à convaincre un employeur d'engager un travailleur 45+.
- **Mobilité** : coordination d'une plateforme d'opérateurs de différents horizons en vue d'apporter des solutions aux problèmes de mobilité des publics fragilisés et de coordonner davantage l'offre de transport alternative.
- **Accueil de la petite enfance** : projet pilote coordonné par l'IB EFE avec des milieux d'accueil et opérateurs de formation, pour mettre des places d'accueil à disposition de parents engagés dans un processus formatif.

CSEF WAPI

- **Plateforme Alpha** : état des lieux alphabétisation, formation Motiver les personnes à s'alphabétiser, outils de sensibilisation et orientation, création du Réseau Alpha Mouscronnois.
- **Réseau Insertion** : mise en place de deux formations sur les clés de compréhension du phénomène de la motivation à l'attention des organismes d'insertion.
- **Insertion, stéréotypes et préjugés** : outils d'information et de sensibilisation sur la stigmatisation des demandeurs d'emploi au sein du secteur de l'insertion.
- **Course à l'insertion** : création d'un jeu amenant les joueurs à se mettre dans la peau d'un demandeur d'emploi.
- **Dynamique motivationnelle des demandeurs d'emploi** : formation multipartenariale à l'approche du développement du pouvoir d'agir (DPA) à l'attention des acteurs de l'insertion.
- **Alt&Job** : mise en place d'un évènement promotionnant la formation en alternance.
- **Alternance Wapi** : site internet d'information sur la formation en alternance.
- **Génération Outils** : projet intergénérationnel : ateliers de découverte active des métiers manuels, techniques, en pénurie ou d'avenir, animés par des seniors pour des jeunes de 10 à 15 ans.
- **Oser en Wapi** : centre de ressources centralisant les outils en matière d'orientation et de sensibilisation aux métiers.
- **Wapi Rallye** : découverte des métiers du secteur de la construction.

6.2. Les chambres « enseignement »

Les compétences des chambres « enseignement », ex-IPIEQ, sont définies par le décret du 30 avril 2009 relatif à la création d'instances de pilotage inter réseaux de l'enseignement qualifiant (IPIEQ) et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial⁵ qui stipule que :

« Article 5. - § 1er. L'Instance est un lieu d'information et de délibération entre les réseaux d'enseignement, les syndicats de l'enseignement et les représentants du monde socio-économique d'une zone en matière d'offre d'enseignement. Les échanges de cette instance sont éclairés par les apports du bassin enseignement qualifiant - formation - emploi concerné, en particulier par la liste des thématiques communes du bassin, et la structure actuelle de l'offre dans la zone.

§ 2. Chaque IPIEQ élabore un plan de redéploiement de l'offre d'enseignement technique de qualification et professionnel tous les 4 ans (...).

Le plan de redéploiement comprend par secteur retenu :

1° une liste des options de base groupées pour lesquelles des projets de fermeture et/ou de création et/ou de maintien sont prévus au cours des 4 années scolaires suivantes; le plan indiquera le nombre de fermetures et de créations par option de base groupée et comportera un calendrier prévisionnel de mise en œuvre;

2° une liste des établissements qui adhèrent au plan et s'engagent à le mettre en œuvre collectivement;

3° éventuellement des actions collectives en soutien des projets développés au point 1;

4° des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de réalisation et d'impact; les indicateurs doivent être évaluable;

5° la composition d'un comité d'accompagnement par secteur qui se réunit au moins 4 fois par an et qui, outre les pouvoirs organisateurs et directions concernées, s'ouvre au monde extérieur par le biais de représentants de l'Inspection et du monde socio-économique.

De plus, une estimation de la manière dont les incitants seront répartis pour les 4 années scolaires suivantes en application du plan de redéploiement sera présentée pour l'ensemble des secteurs couverts par le plan (...).

Pour élaborer le plan de redéploiement, l'Instance recourt aux critères suivants :

1° la correspondance avec les thématiques communes du bassin enseignement qualifiant - formation - emploi;

2° la cohérence et la pertinence du projet au regard de l'offre de formation globale sur la zone concernée;

3° l'utilisation d'outils pédagogiques de formation existants tels que les Centres de technologies avancées, les Centres de compétence et les Centres de référence professionnelle.

Le plan de redéploiement de chaque Instance doit rencontrer chacun des trois critères visés au présent paragraphe.

§ 3. Le plan de redéploiement de chaque IPIEQ est soumis à l'approbation du Gouvernement selon la procédure décrite à l'article 6, paragraphe 2. L'IPIEQ est chargée de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du plan de redéploiement tel qu'approuvé par le Gouvernement.

§ 4. L'IPIEQ répartit annuellement les incitants qui lui sont alloués selon les dispositions de l'article 7, paragraphe 1er.

Elle consacre au moins 50 % des incitants aux projets de fermeture et de création d'options et au maximum 30 % des incitants aux projets de maintien d'options.

⁵Tel que modifié par le décret du 11 avril 2014 modifiant le fonctionnement des instances de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant.

L'PIEQ peut mettre en place des actions collectives de promotion visant à faire connaître les options nouvellement créées. Elle peut consacrer à cet effet un maximum de 10 % de son budget.

Elle peut également consacrer un maximum de 20 % du même budget à des projets portés par un ou plusieurs pôles de synergies mis en place dans le bassin enseignement qualifiant - formation - emploi, afin d'optimiser les moyens d'action emploi-formation-enseignement (...).

Les budgets consacrés aux actions et projets visés par les alinéas 3 et 4 ne peuvent dépasser 20 % du budget de l'PIEQ. »

L'article 6, §2 prévoit que dans le cadre de l'approbation du plan de redéploiement des IPIEQ, le Gouvernement sollicite à cet effet les avis du bassin EFE concerné et du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire.

Les plans de redéploiement

Chaque chambre « enseignement » a défini un plan de redéploiement quadriennal (2015-2019) comportant les secteurs et, au sein de ceux-ci, les options pouvant bénéficier d'incitants à la création, au maintien ou à la fermeture dans le but d'optimiser l'offre d'enseignement de la zone.

Ces plans de redéploiement ont fait l'objet d'une approbation par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, après prise d'avis des Instances bassin correspondantes et du Conseil Général de Concertation.

Toutes les écoles organisant au moins une option d'un des secteurs repris dans le plan de redéploiement ont été invitées à adhérer à ce plan.

L'adhésion à ce plan leur permettait de bénéficier des incitants pendant la durée du plan et de participer aux comités d'accompagnement chargés d'éclairer les membres de la chambre « enseignement » sur leurs intentions en matière de création, de maintien ou de fermeture d'options. La participation de représentants des organisations professionnelles, des inspecteurs... a également permis un échange d'informations sur la réalité du secteur concerné dans la zone.

Secteurs repris dans les plans de redéploiement 2015-2019

		Agron.	Indus.	Const.	Hôt.-Alim.	Sci. App.	Econ.	Services aux pers.
1	Bxl	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
2	BW	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
3	H-W	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
4	Lg	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
5	Verv.	Non - Oui (*)	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
6	Nam.	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui (*)	Non
7	Lux.	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
8	Wa. Pi.	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
9	Ha. Cen.	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
10	Ha. Sud	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non

(*) Secteur ajouté au 15 janvier 2017 au plan de redéploiement suite à la parution des thématiques communes du bassin.

Les secteurs « Habillement et Textile » et « Arts appliqués » n'ont été repris par aucune chambre « enseignement ».

Les incitants sont :

- des périodes-professeurs permettant d'organiser entre 3 et 26 heures de cours tout au long de l'année scolaire pour chaque option soutenue ;
- des normes plus favorables pour la création d'une option ;
- une priorité d'accès au fonds d'équipement dans le cas d'un maintien ou d'une création d'option ;
- Une réduction de la quote-part du pouvoir organisateur (10% au lieu de 20%) dans l'achat de ces équipements dans le cas d'une création d'option ;
- une dérogation sur les normes de maintien en vigueur au sein de l'établissement durant toute la durée du plan dans le cas d'une fermeture.

Il est à noter que l'octroi d'incitants de types 2 à 5 est lié à l'octroi de périodes-professeurs du type 1.

Budget global :

Le budget global de 1.800.000 euros est réparti entre les différentes zones en fonction du nombre d'élèves scolarisés, de l'indice socio-économique de la zone et des chiffres de fréquentation de l'enseignement qualifiant.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition de ce budget pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

Budget 2015-2016 :

	Zone	Budget (en €)	Budget en PP	Bonus en PP*	Budget total en PP	Budget total (en €)
1	Bxl Capitale	409.448,38	186	0	186	409.448,38
2	Brabant Wallon	41.451,22	19	0	19	41.451,22
3	Huy Waremme	39.693,49	18	3	21	46.297,48
4	Liège	272.363,15	124	12	136	298.779,11
5	Verviers	80.211,78	36	0	36	80.211,78
6	Namur	194.827,57	89	9	98	214.529,33
7	Luxembourg	92.091,09	42	0	42	92.091,09
8	Wallonie Picarde	177.960,49	81	8	89	195.571,13
9	Hainaut Centre	269.957,71	123	12	135	296.373,67

* bonus exceptionnel qui concernait les IPIEQ soutenant au moins une fermeture: bonus de 10% avec un minimum de 3 heures

Budget 2016-2017

	Zone	Budget (en €)	Budget en PP
1	Bxl Capitale	407.561,40	181
2	Brabant Wallon	40.987,89	18
3	Huy Wareme	40.052,91	18
4	Liège	274.950,31	122
5	Verviers	78.501,26	35
6	Namur	185.857,95	82
7	Luxembourg	92.145,70	41
8	Wallonie Picarde	176.356,36	78
9	Hainaut Centre	273.581,26	121
10	Hainaut Sud	230.004,97	102
		1.800.000,00	798

Utilisation du budget

Chaque année, les membres de la chambre « enseignement » décident d'une répartition des incitants en s'éclairant des avis des comités d'accompagnement présentés plus haut.

La répartition des incitants est effectuée dans le respect des règles décrétales suivantes :

- chaque option soutenue reçoit entre 3 et 26 périodes-professeurs (PP) ;
- un minimum de 50% du budget doit être consacré à soutenir des créations et/ou des fermetures d'options ;
- un maximum de 30% du budget peut être consacré à soutenir des maintiens d'options.

La chambre « enseignement » peut également décider de consacrer une partie de son budget au financement d'actions de valorisation des options soutenues. La part du budget ne peut cependant pas dépasser les 20%.

Utilisation des budgets 2015-2016

	Budget (€)	Act. de valor (€)	Incitants (€)	Equiv. PP	Maintiens PP	Créations PP	Fermetures PP
1 Bxl	409.448	44.027	365.422	166	54	112	0
2 B. W.	41.451	0	41.451	19	6	13	0
3 H. W.	46.297	0	40.053	21	6	7	8
4 Lg	298.779	26.087	273.813	124	34	55	35
5 Verv.	80.212	7.568	72.644	33	9	24	0
6 Nam.	214.529	0	214.529	98	29	49	20
7 Lux.	92.091	0	92.091	42	13	29	0
8 Wa. Pi.	195.571	0	195.571	89	25	26	38
9 Hai. Cen.	296.374	26.996	269.378	122	62	36	24
10 Hai. Sud	244.008	22.200	221.808	101	24	47	30
Total	1.899.060	126.878	1.772.182	815	262	398	155

Utilisation des budgets 2016-2017

		Budget (€)	Act. de valor. (€)	Incitants (€)	Equiv. PP	Maintiens PP	Créations PP	Fermetures PP
1	Bxl	407.561	21.729	385.832	171	56	112	3
2	B. W.	40.988	374	40.614	18	5	13	0
3	H. W.	40.053	0	40.053	18	3	12	3
4	Lg	274.950	26.754	248.196	110	32	47	31
5	Verv.	78.501	15.700	62.801	28	10	18	0
6	Nam.	185.858	18.586	167.272	74	22	30	22
7	Lux.	92.146	0	92.146	41	12	29	0
8	Wa. Pi.	176.356	0	176.356	78	21	21	36
9	Hai. Cen.	273.581	52.003	221.578	98	36	36	26
10	Hai. Sud	230.005	22.563	207.442	92	33	33	26
	Total	1.800.000	157.709	1.642.291	728	230	351	147

Exemples d'actions de valorisation menées par les différentes chambres « enseignement »

Loin d'être exhaustive, la liste suivante présente un exemple par bassins d'action initiée par les chambres « enseignement » visant la valorisation des filières qualifiantes.

- Bruxelles - Journée portes ouvertes de l'enseignement qualifiant : 31 écoles techniques de la région de Bruxelles-Capitale ouvrent leurs portes le même jour. Pour en savoir plus : <http://www.jemequalifie.be/>
- Brabant Wallon - Rencontres en entreprises : des élèves issus de huit écoles différentes se sont déplacés à la rencontre de professionnels actifs dans le secteur pour lequel ils se forment. Onze entreprises actives dans des secteurs très variés (santé, industrie, construction, etc.) les ont accueillis. Pour en savoir plus : <http://www.bassinefe-bw.be/recontres-en-entreprises--362--single>
- Huy-Waremme - Action futurs instituteurs/trices : cette journée avait pour buts d'amener ces futurs instituteurs à se faire une représentation plus correcte et plus complète de l'enseignement technique et professionnel, de lutter contre la perception négative des filières qualifiantes et de compléter leur information sur les structures de l'enseignement secondaire. Pour en savoir plus : [page 7 https://www.leforem.be/MungoBlobs/467/865/201504_EDT_HLV.pdf](https://www.leforem.be/MungoBlobs/467/865/201504_EDT_HLV.pdf)
- Liège - Actions de sensibilisation et d'information sur l'enseignement qualifiant à destination des futurs enseignants du 1^{er} degré secondaire et des futurs instituteurs : es objectifs des actions menées et à mener sont les suivants : informer les bacheliers sur l'éventail de formations que contient l'enseignement secondaire et plus précisément les éclairer quant à l'enseignement qualifiant ; lutter contre l'image négative de l'enseignement qualifiant et des métiers techniques ; compléter leurs représentations de l'enseignement qualifiant et des métiers techniques pour encourager l'orientation positive de leurs futurs élèves (orientation par choix et non par relégation). Pour en savoir plus : <https://bassinefe-liege.be/2-uncategorised/99-sensibilisation-des-futurs-enseignants-a-l-enseignement-technique-et-professionnel>
- Verviers - Action « l'Ouvre-Boîte » : action de découverte et de valorisation des métiers manuels, techniques et technologiques, à destination des élèves de (5^{ème} -) 6^{ème} année primaire (et de leurs parents), centrée sur des visites d'entreprises locales. Elle visait à faire découvrir aux élèves les métiers de l'entreprise afin de leur en donner une image objective, actualisée, attirante. A ce titre, elle s'intégrait dans un processus d'orientation qui commence dès l'école primaire. Pour en savoir plus : <http://planetemetiers.e-monsite.com/pages/explora/ouvre-boites/ouvre-boites-2015-2016.html>

- Namur – « Quand le bâtiment passe au vert » : il s’agissait d’inviter des classes d’élèves de 15 à 18 ans, inscrits dans une option du secteur construction, à venir visiter un chantier réel et de suivre des ateliers didactiques sur l’isolation, l’étanchéité à l’air, l’électricité, la construction durable. Une journée avait également été prévue pour que les membres du bassin EFE de Namur puissent venir visiter le chantier et observer les élèves dans les ateliers. Pour en savoir plus : http://www.lavenir.net/cnt/dmf20140523_00481146
- Luxembourg - Girls Day Boys Day : collaboration avec la Province de Luxembourg pour le suivi du projet « Girls Day Boys Day », une initiative qui permet aux élèves de 13 à 17 ans de découvrir des métiers atypiques par rapport au genre. Pour en savoir plus : http://www.egalite.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=f9a1735d4820684a79f22a092d0891b0a901b3f6&file=uploads/tx_cfw-bitemsec/GDBD_carnet_pedagogique_2013.pdf
- Wallonie Picarde - Oser en Wapi : cette action vise la mise en place, au sein des locaux de l’IB EFE, d’un centre de ressources mettant des outils à disposition des partenaires locaux d’enseignement et de formation et des acteurs de l’orientation. Associée au développement de ce centre, est prévue la réalisation, à partir de septembre 2015, de newsletters numériques mensuelles informant d’actualités, d’initiatives de partenaires ou de projets concernant l’orientation, la sensibilisation aux secteurs et la découverte des métiers. Pour en savoir plus : <http://www.bassinefe-wapi.be/fr/info/actions/osser-en-wapi/>
- Hainaut-Centre - Animation « mallettes pédagogiques » : des mallettes pédagogiques afin de sensibiliser les élèves de 5ème et 6ème primaires aux métiers techniques et à l’enseignement qualifiant sont mises à la disposition des écoles par l’IPIEQ. Les chargés de projet vont dans les classes réaliser des animations à destination des élèves. Pour en savoir plus : http://www.csefmons.be/WebSites/UploadFolder/74/CMS/images/2013/IPIEQ9_Ficheprojet_2013_2014.pdf
- Hainaut-Sud - Le projet D1 : découverte des métiers par la pratique au 1^{er} degré : le projet vise à attiser la curiosité de l’élève pour les métiers technologiques dits « en pénurie », à lui faire découvrir des aptitudes personnelles et à favoriser un choix de trajectoire positif de sa part. Concrètement, des élèves de deuxième année (1^e degré) du secondaire suivent le cours d’éducation par la technologie au sein d’une école qualifiante mieux équipée pour la pratique et plus proche du monde du travail. Ce projet mobilise près de 1500 élèves provenant de 29 établissements de tous réseaux. Pour en savoir plus : <http://www.cdmcharleroi.be/decouvrir/>

7. Autres missions confiées par les Gouvernements et Collège

7.1. Promotion de l’emploi des personnes étrangères ou d’origine étrangère et gestion de la diversité

Dans le cadre d’une approche transversale de la prévention du radicalisme, le Gouvernement wallon a décidé en novembre 2015 de doter chacune des Instances bassin wallonnes d’un agent spécifiquement chargé de développer des actions en vue de promouvoir l’emploi des personnes étrangères ou d’origine étrangère sur le territoire. Cette mission doit s’appuyer sur un travail de réseau mené avec les opérateurs de formation et d’insertion et les différents acteurs intervenant dans l’intégration des personnes d’origine étrangère.

L’action des Instances bassin doit être concertée avec le référent « radicalisme » wallon et un expert universitaire sera chargé d’animer le réseau, de le superviser et de coordonner l’action des Instances bassin au niveau régional.

Parmi les tâches confiées à ces agents, les notes au Gouvernement wallon mentionnent :

- « sensibiliser les entreprises à la diversification de leurs ressources humaines, les accompagner et les conseiller dans la gestion de cette diversité, notamment dans la gestion des signes et pratiques convictionnelles sur le lieu de travail, en ce compris lorsqu'il s'agit de les interdire ;
- proposer des mesures concrètes et concertées avec les partenaires sociaux visant à lutter contre les discriminations à l'embauche ;
- identifier et animer un réseau d'acteurs ressources sur le territoire en matière d'insertion des publics issus de l'immigration ;
- mettre en place avec les opérateurs de formation un processus permettant de prendre en compte les besoins spécifiques des publics issus de l'immigration dans l'offre et les méthodologies de formation, ainsi que dans la construction de filières et de passerelles adaptées et pertinentes ;
- initier et promouvoir, par un travail de réseau, des projets innovants en matière d'insertion sur le marché de l'emploi des publics issus de l'immigration ;
- organiser une offre de formation continuée à destination des formateurs, accompagnateurs et agents d'insertion, afin de valoriser et de développer un positionnement stratégique des personnes issues de l'immigration sur le marché de l'emploi. »

Entre novembre 2016 et février 2017, les services du FOREM ont concrétisé, en concertation avec les Instances bassin, le recrutement des 9 chargés de missions pour les différentes Instances. C'est donc à partir de 2017 que ces agents développeront réellement leurs activités et que des plans d'actions pourront être développés dans chaque bassin.

En 2016, les Présidents des Instances bassin se sont concertés afin de définir les premiers axes de travail pour les chargés de mission « prévention du radicalisme ». Ce plan a été présenté à l'Assemblée des Instances bassin en février 2017.

Les Instances bassin wallonnes sont dans l'attente de la désignation d'un nouveau référent « radicalisme » wallon et de l'expert universitaire chargé d'animer, superviser et coordonner l'action des Instances bassin au niveau régional.

7.2. Dispositif multipartenarial d'orientation tout au long de la vie

En 2017, en vue de renforcer l'ancrage territorial et la diffusion des actions des trois Cités des Métiers, les Présidents des IB EFE ont été invités à préciser à quelle Cité des Métiers ils souhaitaient s'associer de manière prioritaire et déléguer un représentant au sein du Conseil d'Administration.

Sur base des propositions formulées par les IB EFE, la cartographie d'association est la suivante :

- Cité des Métiers de Namur :
 - IB EFE Namur
 - IB EFE Brabant wallon
 - IB EFE Luxembourg
- Cité des Métiers de Charleroi :
 - IB EFE WAPI
 - IB EFE Hainaut Centre
 - IB EFE Hainaut Sud
- Cité des Métiers de Liège :
 - IB EFE Liège
 - IB EFE Huy-Waremme
 - IB EFE Verviers
 - IB EFE Luxembourg

Par ailleurs, afin de soutenir la dynamique IB EFE et leur implication dans le dispositif, les IB EFE de la Province du Luxembourg et de Namur ont été renforcées à concurrence d'un ETP détaché par le FOREM.

Glossaire

ACTIRIS	Office Régional Bruxellois de l'Emploi
ALE	Agence Locale pour l'Emploi
AMEF	Analyse Marché de l'Emploi et de la Formation (FOREM)
Analyse AFOM	Analyse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur
BEP	Bureau Economique de la Province de Namur
CAAJ	Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse
CCSR	Centre collégial des services regroupés
CDC	Centre de Compétence
CDR	Centre de Référence Professionnelle
CEFA	Centre d'Education de Formation en Alternance
CISP	Centres d'Insertion Socioprofessionnelle
CSEF	Chambre/Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation
CTA	Centre des Technologies avancées
DGEO	Direction générale de l'Enseignement Obligatoire
DREMT	Direction des Relations Ecoles et Monde du Travail
EPS	Enseignement de Promotion Sociale
ETNIC	Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication
ETP	Equivalent Temps Plein
FEBISP	Fédération Bruxelloise des organismes d'Insertion Socioprofessionnelle
FOREM	Office Wallon de la Formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds Social Européen
FUNOC	Formation pour l'Université Ouverte de Charleroi
GARMO	Gestion Active Réserve de Main-d'œuvre
IB EFE	Instance bassin-Enseignement qualifiant-Formation-Emploi
IBSA	Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse
IFAPME	Institut wallon de Formation en Alternance des indépendants et des PME
INTERFEDE	Interfédération des EFT/OIP
IPIEQ	Instance Pilotage Inter-réseau de l'Enseignement Qualifiant
IPPJ	Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse
IWEPS	Institut Wallon de Prospective et de statistiques
MIRE	Mission Régionale Pour l'Emploi
MRS	Maison de Repos et de Soins
NEETS	Not In Education Employment or Training
OFFA	Office Francophone de la Formation en Alternance
OISP	Organisme d'Insertion Socioprofessionnelle
ROME	Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois
SFMPPE	Service Formation PME
SFMQ	Service Francophone des Métiers et des Qualifications
SPE	Service Public de l'Emploi
WAPI	Wallonie Picarde

Publication du Conseil économique et social de Wallonie

Rue du Vertbois, 13c - 4000 Liège
T 04 232 98 11 - F 04 232 98 10
communication @cesw.be
www.cesw.be

Editeur responsable

Jean-Pierre DAWANCE

Remerciements

- Présidents et coordinateurs des Instances bassin EFE
- Christine MAINGUET (IWEPS)
- Dominique EMBRECHTS (Direction générale de l'Enseignement obligatoire (DGEO) - DREMT)

Rédaction

Bernard JOCKIN

Mise en page

Nathalie HOUNJE

Personne de contact

Bernard JOCKIN
T 04 232 98 34
bernard.jockin@cesw.be



Rue du Vertbois, 13 c
4000 LIEGE

T +32 4 232 98 11
F +32 4 232 98 10
info@cesw.be
www.cesw.be